

Le billet du Syndic



Chers Citoyens, Chères Citoyennes,
Mesdames, Messieurs,

L'automne, pour chaque Commune, rime avec l'établissement de nouveaux budgets pour l'année à venir. Si certains investissements restent conséquents, notamment en matière d'infrastructures (routes et canalisations), les finances communales sont considérées comme bonnes. Il sera toutefois intéressant d'avoir le premier bouclage complet, sous l'angle du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, sans les corrections et réévaluations du premier exercice, pour confirmer la santé des finances. Les budgets démontrent, année après année, une hausse constante des charges liées, sur lesquelles notre Commune n'a qu'une influence limitée. A ce titre, la conférence des syndicats de la Gruyère a demandé à l'ARG (Association Régionale de la Gruyère) d'établir un coût par habitant des différentes associations intercommunales, afin de mieux maîtriser ces coûts.

Lors de la prochaine assemblée, il vous sera également proposé un nouveau budget pour l'immeuble communal d'Avry, avec une prise en compte complète et globale des travaux à réaliser, en passant d'une rénovation énergétique à la réaffectation de l'ancienne chaufferie et du silo à copeaux.

Quant à l'administration communale, elle vient de déménager dans ses nouveaux locaux, avec de nouveaux espaces permettant notamment de travailler plus efficacement et d'améliorer les services auprès des citoyens. A ce titre, un service technique va être constitué, notamment avec l'engagement de forces supplémentaires. Les tâches qui sont confiées aux Communes sont toujours plus conséquentes et complexes et nous devons y répondre. Une porte ouverte de l'administration sera organisée le samedi matin 27 janvier 2024.

Sous l'angle de la vie locale, les activités et événements organisés sont réjouissants. Le Conseil communal regrette toutefois qu'aucun marché de Noël n'ait pu être mis en place pour cette année et fait d'ores et déjà un appel pour l'année 2024. Soucieux de maintenir des échanges avec ces citoyens, un apéro de Noël est prévu, sur le site de la déchetterie, le samedi matin 16 décembre.

Il ne me reste qu'à vous adresser mes meilleurs vœux pour cette fin d'année et pour vos fêtes familiales.

Votre Syndic

Christophe Tornare

Sommaire

Convocation à l'Assemblée
du 14 décembre 2023

PV de l'Assemblée
du 16 mai 2023

Planification financière

- Commentaires
- Budget du compte résultat
- Budget d'investissement
- Planification des investissements 2024-2029

Taxe de base – déchets

Dépenses 2024 sur le
patrimoine financier

Investissements 2024

Règlement sur le personnel
communal

Statuts de l'AIS

Commission d'urbanisme et
de l'énergie

Informations communales

Postes vacants

Nonagénaires

Commission Senior

Commission Réflexions
villageoises

Repair Café

Paroisse d'Avry-dt-Pont

Divers

Sociétés locales

Un peu de patois

Dates à retenir

Memento

2

3

11

13

15

17

18

18

19

23

23

23

23

28

29

30

31

31

31

32

33

38

39

40



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2023
COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

Le jeudi 14 décembre 2023, à 19h00

à la Halle polyvalente à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 16 mai 2023
2. Modification de la taxe de base des déchets
3. Budget 2024 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
4. Dépenses 2024 prévues sur le patrimoine financier et décisions spéciales sur :
 - 4.1. Immeuble communal Avry – rénovations énergétiques Fr. 810'000.-
 - 4.2. Gîte d'Avry-devant-Pont – complément rénovation Fr. 130'000.-
5. Investissements 2024 et décisions spéciales sur :
 - 5.1. Remplacement des luminaires de l'école de Gumefens Fr. 80'000.-
 - 5.2. Subv./investissement pour les barrières du FC Gumefens-Sorens Fr. 50'000.-
 - 5.3. Sécurisation traversée de Gumefens – Tronçon 1.2 Fr. 450'000.-
 - 5.4. Aménagement centre village Gumefens - secteur école - 30km/h Fr. 620'000.-
 - 5.5. Rénovation routes AF Fr. 600'000.-
 - 5.6. Réfection route forestière – La Biola - Gumefens Fr. 250'000.-
 - 5.7. Achat nouveau tracteur édilitaire Fr. 110'000.-
 - 5.8. Remplacement conduite d'eau – En Trémaule – 1^{ère} et 2^{ème} partie Fr. 480'000.-
 - 5.9. Eaux de ruissellement – La Trotse Fr. 410'000.-
 - 5.10. Subventions d'investissements aux ménages Fr. 50'000.-
6. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2024
7. Approbation du règlement sur le personnel communal
8. Approbation de la modification des statuts de l'AIS (Association Intercommunale du bassin de la Sionge)
9. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et de l'énergie
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en assemblée, de même que pour le PV de l'assemblée du 16.05.2023 puisque publié, en plus, dans le bulletin communal.

Le Conseil communal

Procès-verbal – Assemblée du 16 mai 2023



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 16 mai 2023

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Scrutateurs : Mme Ariane Rolle (pour la partie côté fenêtres – 25 personnes)
M. Laurent Sauter (pour la partie côté salle de sport - 33 personnes)

Présents : 7 Conseillers communaux
58 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
1 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 59 participants

Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 3 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 30 novembre 2022 et de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2022
2. Comptes de résultats et d'investissements 2022
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Investissements complémentaires 2023 et rapport de la Commission financière, décisions spéciales sur :

3.1 Complément pour la transformation de l'administration communale	Fr. 167'000.-
3.2 Bouclage du réseau d'eau, secteur Ancienne Cigogne Gumefens	Fr. 420'000.-
4. Approbation des statuts de la nouvelle Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche « Curatelles SRG »
5. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 17 du 28 avril 2022, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 3 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **Mme Ariane Rolle** pour la partie « côté fenêtres » et de **M. Laurent Sauter** pour la partie « côté salle de sport ». Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande aux personnes présentes si elles acceptent l'ordre du jour. Il **est approuvé à l'unanimité**.

Point 1**Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 30 novembre 2022**

M. le Président rappelle que les deux PV ne seront pas lus, puisqu'ils étaient disponibles dans le journal communal et sur le site internet. Ils seront votés séparément. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 30 novembre 2022. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 30 novembre 2022 est accepté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2022

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2022. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 15 décembre 2022 est accepté à la majorité avec une abstention

Point 2**Comptes de résultats et d'investissement 2022**

M. le Président informe qu'on va d'abord présenter les comptes de résultats, puis les comptes d'investissements. Ensuite interviendra le rapport de la Commission financière et finalement le vote des comptes, en bloc. Il donne la parole à **M. Robin Grivel**, responsable des finances qui précise que les commentaires et les comptes ont été publiés dans le bulletin communal. Il ne va donner qu'une lecture rapide des résultats, chapitre par chapitre. Les comptes sont affichés à l'écran.

L'exercice 2022, avec la nouvelle forme MCH2 se boucle avec un bénéfice de CHF 2'086'909.77.

M. Michel Grivel demande où a été comptabilisée la vente de la Gissetta. Selon **M. Robin Grivel**, cela devait déjà être en 2021, mais à contrôler.

M. le Président ajoute que le bénéfice est important, qu'il est surtout lié à des réévaluations comptables et des écritures financières. Il précise qu'on n'a pas 2 millions dans la caisse.

M. Robin Grivel passe à la lecture des comptes d'investissement, également affichés à l'écran, puis lit le bilan.

M. Georges Fragnière a plusieurs questions, dont une pour le bâtiment scolaire puisqu'on a un budget de CHF 200'000.00 et on en utilise que CHF 23'000.00 ? Pour les routes communales, on avait CHF 2'182'000.00 et on en utilise que CHF 197'000.00 ? Pour l'approvisionnement en eau, on a CHF 696'000.00 et on en utilise que CHF 203'000.00 ? **M. Robin Grivel** dit que les investissements ne doivent pas obligatoirement être réalisés et bouclés la même année. Il y a également les reports des budgets votés auparavant.

M. Georges Fragnière revient sur le montant pour les routes communales et le budget de CHF 2'182'000.00 voté il y a un certain nombre d'années, et on n'utilise que CHF 182'000.00, puis CHF 195'000.00 ou CHF 200'000.00 alors qu'il y a des routes qui ont été votées depuis longtemps et qui n'ont pas été réalisées, comme la route de l'Etrua, de la Joretta, de l'Abranna qu'on attend depuis 5 ans. **M. le Président** l'interrompt, car il est faux. Il lui explique que dans les investissements, ce n'est qu'au moment où on clôt le compte qu'on voit s'il y a un solde positif ou négatif. Pour un budget de routes, il est possible qu'une partie soit payée en 2021 ou en 2022, voire 2023, car ce budget d'investissement peut s'étaler sur plusieurs exercices. **M. Fragnière** demande pourquoi on attend si longtemps pour réaliser les travaux. **M. le Président** donne en exemple le cas de la réfection d'une route en expliquant qu'une fois que le budget est voté, il faut faire un examen préalable qui peut prendre une année ou plus, puis voir si le projet est soumis aux marchés publics, puis payer un ingénieur, payer la réalisation, payer les travaux, etc. et cela s'étale automatiquement dans le temps.

M. Pierre Justin Morard répond pour les routes AF et dit qu'il s'agit d'une procédure longue et qu'on ne peut rien commencer avant d'avoir le feu vert de Grangeneuve, sans quoi on n'a pas de subventions. **M. Georges Fragnière** dit qu'il ne parle pas des routes AF, mais de l'Etrua et de l'Abranna. **M. Morard** lui répond que la Joretta fait partie des routes AF et est incluse dans le premier lot qui est en cours. Plus vite on ne peut pas aller, car si on brûle les étapes, il répète qu'on n'aura pas les subventions.

M. Georges Fragnière demande pourquoi on ne l'explique pas avant et qu'il doit venir aux informations, car pour la Joretta il y a des trous de 20 cm qui ont été rafistolés, mais ça recommence. **Mme Virginie Fragnière Charrière** répond qu'on en prend note et dit que la prochaine fois on donnera des informations sur l'avancement des dossiers. Pour la route de l'Abranna, elle ajoute qu'il y a eu un examen préalable, que suite à ce retour il a fallu modifier le dossier. On est parti en enquête publique au mois de décembre et là on est toujours dans l'attente. On n'a pas d'influence sur la rapidité des procédures devant les autorités cantonales, lesquelles sont dans certains cas relancées pour avoir notamment des séances et ajoute qu'on n'est pas la seule Commune où les procédures durent, puis cela dépend également des oppositions qui sont déposées et des recours. Pour la route de l'Abranna on a commencé la procédure, alors que l'ancienne loi sur les routes s'appliquait et si certaines revendications des propriétaires ne peuvent pas être liquidées, il faudra engager une procédure d'expropriation, une fois la décision d'approbation de plans rendue. On fait au plus vite et on souhaite que les procédures avancent.

M. Robin Grivel cite les investissements terminés et facturés en 2022 :

0294 – Achat Auberge St-Pierre, Le Bry	budget de	CHF 1'200'000.00	solde négatif de	CHF 12'954.45
1610 – Assainissement stand de tir, Le Bry		CHF 15'000.00	solde	CHF 7'936.00
1610 – Assainissement butte de tir, Le Bry		CHF 210'000.00	solde	CHF 34'141.00
2171 – Rénovation école Avry		CHF 240'000.00	solde négatif de	CHF 24'831.05
7101 – PIEP réalisation cadastre		CHF 80'000.00	solde négatif de	CHF 13'873.39
7101 – Dépl. conduite d'eau La Chenau, Gumefens		CHF 20'000.00	solde	CHF 855.50
7101 – Rempl. Conduite d'eau Vers Karlé		CHF 220'000.00	solde négatif de	CHF 13'449.34
7101 – Dépl. Conduite d'eau La Cantine, Avry		CHF 115'000.00	solde	CHF 2'704.99
7201 – Equipement parcelles La Chenau, Gumefens		CHF 87'000.00	solde	CHF 50'793.24
7201 – PGEE 5 ^{ème} partie		CHF 100'000.00	solde	CHF 24'294.50
7301 – Création point de collecte Rte du Lac, Avry		CHF 10'000.00	solde	CHF 152.40
7710 – Réfection cimetièrre + complément		CHF 85'000.00	solde négatif	CHF 11'946.50
7900 – 3 ^{ème} complément pour la révision du PAL		CHF 100'000.00	solde négatif	CHF 4'920.20
8400 – Réfection sentiers pédestres (La Trotse, Les Gottes, La Moranda)		CHF 50'000.00	– pas réalisé	

Pour la réfection des sentiers, **M. Pierre Justin Morard** explique que le budget était prévu pour l'intervention de la protection civile, pour les fournitures et la location des machines. Cela n'a pas pu être réalisé, notamment car le Service des forêts n'autorise plus qu'on change le revêtement des sentiers, ni la pose d'infrastructures comme des bancs ou des places de pic-nic. Il y a eu des travaux d'entretien légers faits par l'édilité, mais ceux prévus ne pourront pas se faire.

M. le Président demande s'il y a des questions sur les investissements bouclés. Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss**, président de la Commission financière qui nous lit sont rapport :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE RELATIF AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022 de notre Commune de Pont-en-Ogoz remis lors de l'assemblée communale du mardi 16 mai 2023.

*Mesdames, Messieurs,
Aux membres du Conseil Communal,*

Toutes citoyennes, tous citoyens ont reçu dans leur courrier quotidien le dernier bulletin communal, celui-ci relatant les divers éléments financiers de l'exercice 2022, soit le bilan, les comptes de résultats et les comptes d'investissements en détail, nature par nature, et en récapitulation, chapitre par chapitre.

De plus, un important travail a été effectué par notre service comptable qui durant cet exercice a dû doubler son travail avec l'aménagement de MCH2 dont on reparlera durant tout le rapport. Ceci vous ayant déjà été expliqué par notre grand argentier via ses commentaires et les détails que vous avez trouvés sur ledit bulletin.

Nous n'allons donc pas revenir sur ces chiffres, car ils sont explicites et clairs à la lecture de tout un chacun. La fiduciaire CORE, expérimentée dans la révision des communes, a également exécuté un travail en profondeur avec une multiplication de contrôles, contrôles qui ont été plus que positifs. Leurs conseils, en relation avec la modification de la façon de comptabiliser dès le 1^{er} janvier 2022 et pour le futur sont grandement appréciés. Leur rapport détaillé et positif de 22 pages étant là pour prouver que la comptabilité de notre Commune est entre de bonnes mains.

Par contre nous nous devons de donner quelques précisions suite au résultat bénéficiaire final, celui-ci ressortant d'un exercice extraordinaire de par la nouvelle façon comptable exigée par l'Etat via le module MCH2 (comptabilisation harmonisée) avec sa mise en pratique comme dit ci-avant au 1^{er} janvier 2022.

Nos explications :

- *Bénéfice final ressortant des comptes 2022 : CHF 2'086'909.77*

Ce résultat étant constitué des éléments exceptionnels et extraordinaires en relation, encore et toujours, avec le nouveau mode de comptabilisation, soit :

- *Par dissolution de la provision des pertes sur créances effectives* CHF 205'000.00
- *Par dissolution de la provision pour la caisse de pension de l'état* CHF 191'000.00
- *Par un prélèvement sur la réserve de la réévaluation du PA* CHF 597'000.00
- *Par une augmentation sensible des recettes provenance de la fiscalité sur les personnes morales et physiques ainsi que des contributions immobilières et des impôts sur les mutations et gains immobiliers*

Ce qui donne en exploitation pure des activités communales un résultat de CHF 1'093.909.77 donc malgré les difficultés de comparaison avec les années précédentes une augmentation.

Nous nous permettons une remarque ou plutôt une information, ceci pour finaliser notre rapport.

Il y a lieu de noter que le changement de système comptable a influencé les chiffres, et qu'il n'y a pas que des éléments propres à nous porter vers l'euphorie, car ce bénéfice est en partie constitué d'un exercice que l'on pourrait appeler de virtuel.

Ces réajustements modifiant l'apparence des comptes et ne permettant malheureusement pas de les comparer à ceux des exercices précédents.

Il y a lieu même de rechercher la vérité du bilan suite à la réévaluation des biens exigée. Les divers patrimoines, financier et administratif, ainsi réévalués ont été faits sur la base des valeurs d'acquisition dépréciées des valeurs d'amortissement comptable.

A noter également que depuis cet exercice les amortissements extraordinaires et / ou supplémentaires sont strictement interdits. Ces dits amortissements ayant corrigé les comptes et les boucllements des exercices antérieurs. Comme précisé ci-avant des provisions ont été dissoutes, donnant un résultat 2022 tronqué.

Mentionné par notre grand argentier il faudra par obligation et suite aux directives cantonales, s'attendre durant les neuf exercices à venir à un prélèvement annuel de CHF 597'000.00 sur la réserve de réévaluation du PA, actuellement porté au bilan pour CHF 5'372'835.98, donc une augmentation artificielle des résultats. Ces écritures mettant comptablement ce poste à CHF 0.00 lors du boucllement 2031.

Les divers chiffres présentés sont donc à prendre avec des pincettes. Suite à ce basculement de mode comptable, la CF via tous ses engagements, responsabilités et contrôles, se positionne actuellement de ne surtout pas toucher à la fiscalité, car il faut et faudra rester très vigilant pour que l'on puisse continuer à effectuer des investissements propres à nos besoins, tout en sachant que les charges cantonales imposées, actuellement 29.6% et des associations de communes 22.79%, vont augmenter. Cela étant également le cas, via les nouvelles charges à venir et à supporter par l'appartenance à l'ARG et le futur centre sportif régional.

En finalité la CF propose et donne son avis favorable à l'acceptation des comptes 2022.

Au nom de la CF, ses membres, François Barras, Richard Fragnière, Yannick Maisonneuve, Frédéric Pochon et votre rapporteur.

M. Le Président remercie **M. Wyss** pour son rapport.

M. Marcel Schmutz a une question concernant le montant de la location des appartements de la Cornache, car en 2020 c'était CHF 106'000.00 et maintenant ce n'est plus que CHF 97'000.00. Quel est le loyer de l'appartement de 6 pièces de M. Pittet ? **M. le Président** ne connaît pas le montant du loyer, il sera donné ultérieurement. **M. Schmutz** demande où sont les CHF 750.00 de loyer pour la place louée par M. Philippe Schafer, car il ne les voit plus dans les comptes. **M. le Président** répond que le loyer existe toujours, mais qu'avec le nouveau système comptable, c'est ventilé ailleurs.

M. Georges Fragnière dit que suite au rapport des réviseurs, ils tirent la sonnette d'alarme sur les investissements qu'on peut faire, mais il demande s'il n'y a pas un moyen d'étudier pour avoir un abaissement d'impôts avec un bénéfice aussi important. **M. le Président** répond qu'on en prend note, mais que pour l'instant le Conseil communal s'est positionné pour ne pas faire de baisse d'impôts, car ce chiffre n'est que comptable et dans lequel il y a de grande dissolution de réserve faites les années précédentes. Il faudra attendre 2 ou 3 ans pour voir si ces chiffres se confirment avant de se positionner sur la fiscalité.

M. le Président dit qu'en page 27 du bulletin communal on trouve les indicateurs financiers. A présent on doit regarder nous-même notre situation financière communale. Si on prend le taux d'endettement net, on arrive à 82.06 % et la valeur indicative dit qu'à un taux inférieur à 100 %, on n'est pas trop endetté. Par contre, avec le 4^{ème} indicateur financier, qui est la dette brute par rapport au revenu, on est à 151 %. La valeur indicative dit que si le taux se situe entre 150 et 200 %, c'est mauvais. Cela vient des dettes qui ne sont pas supportées directement par la Commune, mais réparties dans les associations intercommunales. Il dit qu'on va aborder l'ARG sur cette situation, car il y a des futurs EMS, un centre sportif, un CO 4 qui arrivent et si on est déjà mauvais en termes d'endettement, on doit être attentif aux investissements hors communes. A voir si les autres communes ont les mêmes problèmes et voir si ce critère est mal formulé. En l'état, ce critère montre que sous l'angle des associations intercommunales, l'endettement est fort.

Mme Julia Barras demande si les communes environnantes font autant de bénéfices. **M. le Président** répond qu'à Sorens ils sont en déficit en raison de la réforme de la fiscalité des entreprises et encaissent moins, mais dans la majorité des communes fribourgeoises les comptes sont favorables. A voir à la longue, car le fait d'avoir réévalué tous les patrimoines qui avaient été assainis par des amortissements extraordinaires, donne des résultats meilleurs.

Comme il n'y a pas de questions, il invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de résultats et d'investissements 2022 de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de résultats et d'investissement 2022 sont acceptés à l'unanimité
--

M. le Président remercie l'assemblée de sa confiance ainsi que pour l'approbation des comptes 2022.

Point 3.1

Complément pour la transformation de l'administration communale – CHF 167'000.00

M. le Président dit que les travaux qui devront se terminer cet automne nécessitent des interventions supplémentaires. Par rapport au budget voté en 2021, on a une augmentation des coûts d'environ CHF 55'000.00. Il y a une plus-value de CHF 40'000.00 pour les fenêtres en bois-métal et précise que lors du projet initial, les fenêtres étaient changées uniquement là où la façade était touchée et étaient prévues en PVC. Comme lors de l'assemblée communale de décembre 2022, l'investissement pour le remplacement de toutes les fenêtres a été refusé et qu'elles sont toutes en bois-métal, le Conseil communal ne voulait pas faire une administration en plastique et a choisi d'uniformiser avec le bois-métal. Il y a également eu une modification du projet, avec le déplacement de la cuisine et l'avancement de la salle du Conseil, cela donne 2 salles au 1^{er} étage, dont une « polyvalente » qui peut faire office de cafétéria ou salle de réunion, plus celle prévu au rez-de-chaussée, soit à présent 3 salles. Il y a également la réfection de la place extérieure, dont la place herbeuse devant l'ancienne poste sera supprimée dans le but de mettre une borne de recharge électrique à l'avenir, laquelle n'est pas encore budgétisée. En ouvrant le toit sur l'ancienne poste, il a été constaté que l'isolation et l'étanchéité n'étaient pas bonnes et décidé qu'il valait mieux remettre en état maintenant. Il y a aussi l'installation d'un nouveau compactus dans le local des archives pour CHF 25'000.00. On aurait pu reprendre l'ancien, mais on le laisse dans les locaux actuels pour la réserve du futur magasin.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière. **M. Jean-Claude Wyss** répond que la CF donne un préavis favorable à cet investissement complémentaire.

M. Pierre Adrien Aviolat dit que s'il compte en vitesse les prix affichés, il arrive à un montant de CHF 157'000.00 et non 167'000.00, il en déduit que la modification du projet est budgétisée à CHF 10'000.00. **M. le Président** répond que oui.

M. Daniel Savary voit qu'il y a effectivement des montants supplémentaires, mais dit qu'on n'a pas le choix d'accompagner ce chantier pour finaliser l'administration. Il revient sur ce qu'il avait déjà dit en assemblée et que c'est dommage qu'on n'a pas de vision globale sur ce bâtiment. Car on rajoute des tranches et si on prend tous les investissements déjà faits depuis le premier projet, en ajoutant les panneaux solaires, on est au million et il trouve que ça fait beaucoup. Surtout qu'on n'a pas encore remplacé les fenêtres. Il a vu dans les infos de la Commune que le CECB pour le bâtiment, que lui-même et M. Jean-Jacques Reynaud avaient demandé lors de la dernière assemblée, a été fait. Il dit que c'est très bien mais à présent qu'est-ce qu'on en fait. Au niveau de l'isolation du bâtiment on sait qu'il faudra changer les fenêtres. Le CECB donne des indications au niveau de la toiture et on va poser des panneaux solaires. On ne pourra pas agir au niveau des façades pour isoler, donc il ne restera plus que le toit. Il déplore qu'il manque une vision globale et on a des budgets qui se rajoutent. Il y a bien une augmentation des coûts de la construction, mais dans un budget il doit y avoir normalement des réserves qui absorbent une partie de l'augmentation de ces coûts. Il est architecte, cette augmentation lui est aussi arrivée, il connaît. Il y a eu ce cafouillage au niveau des fenêtres, PVC ou bois-métal, pour lui le bois-métal c'est d'une meilleure qualité. Pour le compactus, on a changé d'avis. Quant à la salle supplémentaire, c'est CHF 10'000.00 et il rappelle qu'il avait fait remarquer en assemblée en 2021 qu'il manquait une salle, car c'était le but de la modification de cette administration. Il demande si à présent on pourrait avoir une sorte de remise à zéro et d'avoir une vision globale de ce bâtiment avant de recommencer d'autres travaux, comme le changement de fenêtres ou l'isolation de certains éléments.

M. le Président répond qu'il est bien renseigné, car le Conseil communal n'a pas encore communiqué sur la sortie du CECB, lequel nous est parvenu la semaine passée. **M. Savary** dit qu'il a vu cette info en ligne. **M. le Président** dit qu'on a une vision globale du bâtiment, mais on ne va pas retarder les travaux de l'administration. On a vu qu'il y a des travaux supplémentaires, qu'à l'époque il y avait une seule salle, puis deux, et maintenant trois. Par rapport à l'investissement global, l'étude est en cours. A la suite de la réception du CECB on a demandé à l'architecte de réévaluer les coûts pour une réfection énergétique complète du bâtiment, sachant qu'on ne pourra pas faire d'isolation complémentaire sur la brique réfractaire à l'extérieur du bâtiment. On va vraisemblablement revenir avec une nouvelle proposition pour les fenêtres à l'assemblée de cet automne, étant donné que c'est le seul élément possible. **M. Olivier Oberson** ajoute qu'on a fait une vision avec des caméras thermiques. Sur les points de chaud qui s'échappaient, on voit qu'il y a des grosses pertes par les fenêtres, on pourra améliorer les parties froides comme les couloirs et les portes d'entrées seront remplacées. La partie isolante du plafond (galeas froid) est critique, mais on va trouver une solution. Sur la partie extérieure du bâtiment, on a des briques cellulositiques qui empêchent la pose d'aucun revêtement isolant autour.

M. Georges Fragnière dit qu'il faut avoir une étude complète de ce bâtiment avant même de poser les panneaux solaires. Il apprend qu'on va changer les portes, mais insiste pour avoir une vue d'ensemble pour rénover le tout et ensuite demander un crédit global avec une réserve, car là ça fait 3 fois qu'on augmente le crédit mais on n'a toujours pas de réserve. Il demande également si le magasin va être transformé dans ces CHF 167'000.00 ? **M. le Président** répond que l'analyse est en cours pour un projet complet, que là ce n'est que pour l'administration. Pour le magasin, un crédit a déjà été voté en décembre.

M. Daniel Savary demande si dans le budget du magasin l'augmentation des coûts a déjà été prise en considération ? **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que le budget pour le magasin a été fait en prenant en compte l'augmentation et avec la mise à jour des prix.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement du complément pour la transformation de l'administration communale pour un montant de CHF 167'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 9 abstentions

Point 3.2

Bouclage du réseau d'eau, secteur Ancienne Cigogne Gumefens – CHF 420'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'on a voté un investissement pour la réalisation de la modération de trafic à Gumefens. Le PIEP prévoit un bouclage entre le secteur de l'Ancienne Cigogne, soit le bas du village et la partie qui relie le secteur Vers Karlé. C'est d'ailleurs sur cette zone qu'on a fait dernièrement des travaux pour sortir la conduite de la zone constructible à la route d'Avry. Il serait donc opportun de profiter des travaux dans la route pour éviter de réaliser les travaux en plusieurs étapes et engendrer des plus-values. Cette demande de budget complémentaire vient à présent étant donné que les travaux pour la modération de trafic sont prévus cet automne. Le projet permet de respecter le PIEP, d'améliorer le réseau d'eau et de permettre des bouclages différents. Actuellement, en cas de problème, on ne peut pas alimenter les habitations en continue et on doit faire des fermetures temporaires. On profiterait également de sortir la conduite de la parcelle 3 RF de la zone constructible, comme cette zone sera certainement un jour construite, cela évite de devoir faire les travaux dans l'urgence.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière. **M. Jean-Claude Wyss** répond que la CF donne un préavis favorable à cet investissement complémentaire.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le bouclage du réseau d'eau, secteur Ancienne Cigogne à Gumefens pour un montant de CHF 420'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 4

Approbation des statuts de la nouvelle Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche « Curatelles SRG »

M. le Président donne la parole à **M. Pierre Justin Morard** lequel indique qu'étant donné que les statuts étaient disponibles à l'administration communale et sur le site internet il ne va pas les lire, mais donner les informations essentielles telles qu'affichées à l'écran. Il faut savoir que légalement chaque commune a l'obligation d'avoir un service officiel de curatelles et que les communes peuvent convenir d'avoir ensemble un tel service. C'est déjà le cas depuis le 1^{er} janvier 2014, avec une entente intercommunale avec Sorens, Marsens, Echarlens, Vuadens, Vaulruz et Sâles. A présent on souhaite faire une association intercommunale plutôt qu'une entente, c'est d'ailleurs une demande de la Loi sur les communes. Les organes de l'association seront l'assemblée des délégués, le comité de direction et la commission financière. Pour l'assemblée des délégués, chaque commune obtiendra une voix par 500 habitants. Toutes les communes n'auront pas le même poids, mais aucune ne pourra disposer de plus de la moitié des voix, c'est-à-dire qu'aucune ne pourra décider toute seule. Pour le comité de direction, il y aura une personne par commune, ce qui est déjà le cas actuellement. La commission financière sera composée d'un minimum de trois membres, mais chaque commune pourra y mettre un membre si elle le souhaite. Au niveau des ressources financières, on ne change rien par rapport à la situation actuelle, on aura une répartition de 50 % au prorata du nombre d'habitant et l'autre 50 % au prorata des dossiers, soit au nombre de personne qui sont aux curatelles par commune. En résumé, l'association ne change pas grand-chose par rapport à l'entente, il n'y a pas d'augmentation de coûts de prévue. Le service a déménagé de l'ancienne poste de Vaulruz dans le bâtiment de la banque Raiffeisen à Vuadens et les frais de déménagement et de modifications informatiques ou autres ont été inclus dans les frais de fonctionnement de 2022, sans augmenter la participation des communes.

M. Pierre-Adrien Aviolat demande ce qu'il entend par la participation des personnes porteuses ? **M. Pierre Justin Morard** répond qu'au niveau des curatelles, il y a des personnes sous curatelle qui ont des fortunes ou des revenus importants. Le service facture ses prestations à ces gens-là, c'est donc un revenu qui rentre pour l'association. Les communes donnent une garantie en cas de déficit, mais certaines années le service tourne par lui-même.

M. le Président ajoute qu'il s'agit d'une transformation juridique en passant d'une entente à une association de communes.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui approuvent les statuts de la nouvelle Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche « Curatelles SRG » de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : La modification des statuts est acceptée à l'unanimité

Point 5**Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation**

M. le Président informe que **Mme Christine Fragnière**, nommée en décembre dernier, s'est retirée car elle déménage. Il la remercie et lui souhaite tout de bon pour la suite. Deux candidats se sont annoncés et dit qu'on voulait prendre les deux, mais règlement précise que la commission est formée de 5 membres. Il demande aux deux candidats de se présenter brièvement.

M. Baptiste Rapin se présente, il a 46 ans et est mécanicien chez Liebherr à Bulle, il habite la Commune depuis 18 ans.

Mme Marion Mili dit qu'elle est née à l'Etrua et est de retour dans la Commune après être partie pour ses études et elle aimerait s'impliquer dans la vie politique communale. Elle a 33 ans, est juriste et pense pouvoir gérer le mandat.

M. le Président les remercie et demande si quelqu'un aurait des questions à leur poser ou s'il y a quelqu'un d'autre qui souhaite se présenter. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux deux scrutateurs de s'avancer, accompagnés de **Mme Christelle Tinguely**, caissière communale pour procéder à la distribution des bulletins de vote. Il demande aux personnes présentes d'inscrire un seul nom et de glisser le bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement se fait à la cuisine.

Durant la votation, **M. le Président** rappelle qui compose actuellement la commission, soit M. Guillaume Manchelle, Président, Mme Marie-Claude Broye, Mme Ariane Rolle et M. Pierre-Alain Tercier.

Concernant le résultat des votes, on obtenu des voix :

- **Mme Marion Mili** **29 voix**
- **M. Baptiste Rapin** **28 voix**
- **1 abstention**

M. le Président annonce que **Mme Marion Mili** est élue par l'assemblée communale, il propose de l'applaudir et remercie **M. Baptiste Rapin** pour sa mise à disposition.

Mme Marion Mili est élue à la Commission de naturalisation à la majorité

Point 6**Informations du Conseil communal**

M. le Président informe des décisions suivantes du Conseil communal :

- **Auberge Le Bry** : il dit qu'on nous reproche d'aller trop vite, alors le Conseil communal essaie de faire mieux et informe qu'actuellement il y a une 3^{ème} hypothèse. Comme les comptes communaux n'étaient pas finalisés, le Conseil communal a décidé d'attendre et doit à présent se déterminer sur un investissement ou autre. Il y aura soit une assemblée extraordinaire, soit une votation par les urnes. C'est toujours en cours d'analyse, il y aura séance de présentation si le sujet passe par les urnes.

M. Georges Fragnière demande comment la Commission financière transmettra les informations si le vote se fait par les urnes. **M. le Président** répond que ce n'est pas encore défini, mais si c'est par les urnes, il y aura une séance d'information pour tout le monde, plus un document explicatif avec le bulletin de vote, dont le préavis complet de la Commission financière.

- **PAL** : **Mme Géraldine Barras** dit que selon l'information transmise par tout-ménage au mois de mars, une mise à l'enquête du PAL a eu lieu du 17 mars au 1^{er} mai dernier. Cette mise à l'enquête était indispensable puisque le dossier a été adapté aux conditions d'approbation de la DAEC du 14 novembre 2018. Le Conseil communal a profité de cette mise à l'enquête pour inclure quelques petites modifications qui n'étaient pas requises par le canton, mais qui nous semblaient nécessaires. La suite du dossier sera :

- Traitement des oppositions par le Conseil communal ;
- séances de conciliation avec les opposants ;
- Eventuelle mise à l'enquête complémentaire du dossier ;
- Envoi du dossier au canton ;
- Réception du préavis de synthèse du SeCA.

Selon les urbanistes, il n'est pas impossible qu'après le retour des différents services il y aura encore des choses à modifier. Elle assure que la volonté du Conseil communal et de la Commission d'urbanisme est d'aller de l'avant. Parallèlement à la révision générale du PAL, il y a l'étude sur l'aménagement des rives du lac et des ports qui est menée. Elle précise que plus on attend, plus les demandes changent.

- **Nouveau véhicule communal** : informe que le nouveau véhicule est arrivé il y a deux semaines, il est devant la HAP et il s'agit d'un Toyota Hilux voté en 2021.

- **Déprédation** : **M. le Président** attire l'attention qu'il y en a de plus en plus, que ça soit sur les arrêts de bus ou les différents murs. Il y en a énormément et ça prend du temps de remettre en état, on doit rapidement repeindre. Il ne pousse pas à la dénonciation, et précise que la Commune n'a pas le droit de mettre des caméras pour trouver les auteurs. Par contre, si quelqu'un voit quelque chose et veut nous en parler, c'est volontiers.
- **Mur en-dessus de l'autoroute** : le mur qui surplombe l'autoroute est toujours tagué et est en cours de nettoyage. Il sera peint avec un fond bleu et il y aura une peinture avec des papillons, lesquels seront lumineux la nuit. La végétation reste.
- **20^{ème} anniversaire de la fusion** : il rappelle que les communes de Gumefens, Avry et Le Bry ont fusionnées en 2003 et que le Conseil communal a décidé de faire une manifestation le samedi 17 juin 2023 de 10h00 à 16h00, devant la HAP, en collaboration avec le marché des producteurs. Il y aura une animation par la fanfare et le chœur mixte. Un tout-ménage sera prochainement envoyé.
- **Point rencontre d'urgence PRU** : l'Etat et la protection civile ont été alertés avec les possibles pénuries d'électricité, de sorte que la Commune a touché une radio spéciale qui permet de contacter les « feux bleus » en cas de blackout qui dure. En cas de panne d'électricité générale, le PRU sera mis en place devant la HAP. Les citoyens sont dès lors appelés à se réunir à cet endroit.
- **Accès aux rives du lac** : **Mme Géraldine Barras** informe que le Conseil communal a décidé de repartir avec le système des 3 macarons cette année. Par contre les macarons « riverains » et « bateau » étaient valables 2 ans. Il y aura le macaron « citoyen » au prix de CHF 20.00 au lieu de CHF 30.00 cette année et il sera disponible prochainement à l'administration, il dispense du paiement de la taxe de parking de CHF 5.00 lorsqu'il y a les agents de sécurité. Il sera valable pour la saison 2023.
- **Terrasses d'Ogoz** : **M. le Président** rappelle qu'on avait une demande d'indemnité de 24 millions et on a reçu la semaine passée une mise à jour du montant corrigé à 19 millions. La procédure veut que ça soit dirigé à l'encontre de la Commune, mais au final ça serait à l'Etat de payer, par le biais du compte de plus ou moins-value. La Commune va s'opposer à cette procédure. La demande est basée sur les m² qui ne sont plus en zone à CHF 200.00/m². L'évolution du dossier sera communiquée.

Point 7

Divers

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Marcel Schmutz demande de remettre en service le réservoir de Champ Traversey, car avec l'incendie à Vuisternens-en-Ogoz, le réservoir du Bry n'avait plus d'eau. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond qu'il y a une étude en cours pour le haut du village, également pour la source Uldry afin de pouvoir la remettre en service. Des solutions nous permettraient d'avoir 100 litres/minute supplémentaires. Pour le réservoir de Champ Traversey, il y a une hypothèse pour le réactiver, rien n'est sûr mais on cherche une solution convenable pour palier à ce genre de situation. **M. le Président** ajoute qu'on a toujours le ravitaillement par Bulle qui est possible.

M. Marcel Schmutz demande combien a été vendu le Nissan Navarra. **M. le Président** répond qu'il était en très mauvais état et qu'il a été vendu à environ CHF 4'500.00, mais n'est plus sûr du montant exact. A contrôler. **M. Schmutz** demande pourquoi on ne l'a pas mis dans le bulletin communal ? **M. le Président** dit qu'on en prend note mais qu'il a fait l'objet d'une petite annonce.

M. Daniel Savary rebondit sur la nouvelle concernant la demande d'indemnisation des Terrasses d'Ogoz et la bonne nouvelle que cela passe de 24 à 19 millions et ne sait pas où en est le fonds cantonal pour financer cela. Il dit que MCH2 permet de faire des engagements conditionnels, c'est-à-dire de faire des réserves, lesquelles pourraient être utilisées pour la remise en état du terrain, devant et derrière les bâtiments, car il craint qu'en cas de faillite du promoteur que ça soit à la charge de la Commune. Est-ce qu'il ne serait pas prudent d'inscrire comme engagement conditionnel une réserve en cas de crash des Terrasses d'Ogoz, car c'est une épée de Damoclès avec laquelle il faut vivre et cela risque de durer au-delà de cette législature.

M. le Président répond qu'on en prend note et répond qu'une séance a eu lieu avec M. le Conseiller d'Etat Steiert et que le fonds est actuellement à zéro. Rien n'a encore été encaissé, car il y avait des oppositions contre ce système. M. Steiert a toutefois dit que le fond se remplirait très vite, car l'Etat veut également taxer les changements d'indice et ils ne laisseront pas partir une commune en faillite. M. Steiert a confirmé que c'est l'Etat et non la Commune qui n'a pas validé le maintien des terrains en zone à bâtir. Cependant, la loi dit que la procédure doit être engagée contre la Commune. **Mme Géraldine Barras** ajoute qu'elle a discuté avec M. Ramuz du SeCA qui l'a rendue attentive au fait que la loi sur l'expropriation, outre le fonds sur la plus-value, permet de faire une dénonciation d'instance si on estime que c'est une autre autorité qui a eu avantage à cette mesure. Comme c'est le Canton qui a pris la mesure, on peut dénoncer le cas à cette autorité, en espérant qu'elle sera reconnue comme débiteur. Concernant les 19 millions, soit il y a une expropriation matérielle et on est condamné, soit il n'y a pas d'expropriation matérielle et c'est zéro. La jurisprudence est restrictive et la 1^{ère} fois que la Commune a mis son PAL aux normes de la LAT est un non-classement (pas le droit à une indemnité) et pas un déclassement. **M. le Président** dit qu'on va répondre en dénonçant le cas à l'Etat, si bien que la DIME sera partie à la procédure.

M. Gérard Gapany demande où en sont les travaux de la route de la Cornache, quand est-ce que la route sera goudronnée et quand est-ce que le trottoir à Gumefens sera réalisé. **Mme Virginie Fragnière Charrière** répond qu'il ne s'agit pas de la route de la Cornache, mais de la Cantine et qu'on est actuellement en examen préalable en vue de l'enquête publique. On attend le retour de l'examen préalable. Pour le trottoir de la route d'Avry à Gumefens, on vient d'avoir le retour de l'examen préalable et on doit faire des modifications aux plans avant la mise à l'enquête publique. Ensuite cela dépendra des oppositions et des recours qui pourraient être intentés. **M. le Président** précise qu'on risque de scinder les tronçons pour la mise à l'enquête, ce qui, en cas d'opposition, ne bloque pas l'ensemble du projet.

M. Georges Fragnière demande qu'elle est l'étude préalable qui va au Canton pour la Cornache, qu'est-ce que le Canton à avoir là-dedans ? **M. le Président** répond que les services de l'Etat exigent de voir le dossier.

M. Jean-Jacques Reynaud demande pourquoi on met à l'enquête alors qu'il s'agit juste du revêtement qui sera refait. **Mme Virginie Charrière Fragnière** explique qu'il y aura un trottoir à faire, car actuellement il y a un chemin piétonnier qui n'est pas considéré comme tel. Du moment où l'on fait un trottoir avec un coffre, qu'on élargit à 1.65 m avec une bordure haute de 20 cm, on doit mettre à l'enquête.

M. le Président ajoute que la Commune a également relancer le SPC pour le trottoir du Bry, le long de la route cantonale.

M. le Président remercie chaque participant, il lève l'assemblée à 21h40 invite tout le monde à partager une agape. Applaudissements de l'assemblée.

Commentaires Budget 2024 – Compte de résultats

Pour la première fois depuis le passage au modèle comptable harmonisé MCH2, les résultats du budget 2024 sont présentés de manière comparative avec le budget 2023 et les comptes 2022.

L'année 2024 est remplie d'incertitude, toutefois, nous pouvons garder notre taux d'imposition à 75 cts par franc payé au canton.

Les commentaires suivants, classés par chapitre, ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par rapport au budget 2023, et de donner quelques chiffres à titre d'information.

Le budget 2024 se solde par un déficit de Fr. 358'200.04

(A titre d'information, le budget 2023 se soldait par un déficit de Fr. 232'637.58)

Les chiffres suivants sont arrondis au millier de francs.

Total des charges réelles (imp. int. déduites) pour 2024 :	Fr. 9'429'000.- (en augm. de Fr. 646'000.-)
Total des revenus réels (imp. internes déduites) pour 2024 :	Fr. 9'071'000.- (en augm. de Fr. 521'000.-)

Le total des revenus moins les charges nous donne le déficit pour 2024, soit Fr. 358'000.-.

Le total des charges par habitant pour 2024 est de Fr. 4'779.- pour 2002 habitants au 09.11.2023.

La population légale au 31.12.2022 était de 1973 habitants.

Détail des charges :	Communales	Fr. 4'844'000.- soit environ 51.4%
	Cantoniales	Fr. 2'794'000.- soit environ 29.6%
	Associations de communes	Fr. 1'791'000.- soit environ 19.0%

Chapitre 0 : Administration générale

Traitements et jetons du Conseil communal	Fr. 160'000.- (en augm. de 10'000.-)
Traitement personnel administratif (5.3 équiv. plein temps)	Fr. 485'000.- (en augm. de 103'000.- et 1 EPT)

Chapitre 1 : Ordre public

Participation au centre de Secours	Fr. 112'000.- (en dim. de 2'000.-)
Taxe d'exemption du service pompier	Fr. 81'000.- encaissée par la Commune

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Frais de transports scolaires par les TPF	Fr. 210'000.- (en augm. de Fr. 10'000.-)
Participation aux dépenses cantonales prim. et enf.	Fr. 813'000.- (en augm. de Fr. 37'000.-)
Participation à l'école secondaire	Fr. 693'000.- (en augm. de Fr. 16'000.-)
Participation à l'école secondaire intérêts/amortissement	Fr. 60'000.-
Entretien bâtiments et équipements 3 sites	Fr. 133'000.- (en augm. de Fr. 25'000.-)
Traitement personnel de conciergerie 3 sites + AES	Fr. 57'000.-
Traitement personnel AES	Fr. 98'000.-
Ecoles spécialisées	Fr. 362'000.- (en augm. de 25'000.-)
Participations aux dépenses du conservatoire	Fr. 49'000.- (en augm. de 10'000.-)

Chapitre 3 : Culte, Culture et Loisirs

Participation « Option Gruyère »	Fr. 20'000.-
Dons aux sociétés à but culturel et divers	Fr. 26'000.- (en augm. de Fr. 2'000.-)
Dons aux sociétés sportives	Fr. 27'000.- (en augm. de Fr. 1'000.-)
Contribution AISG Régionalisation des sports	Fr. 40'000.- (en dim. de Fr. 12'000.-)
Traitement du personnel d'entretien HAP	Fr. 20'000.-
Entretien et réparation de la HAP	Fr. 33'000.- (en augm. de Fr. 6'000.-)

Chapitre 4 : Santé

Participation homes médicalisés	Fr. 549'000.- (en augm. de 44'000.-)
Participation soins ambulatoires	Fr. 410'000.- (en augm. de 53'000.-)

Chapitre 5 : Affaires Sociales

Subside aux crèches, accueil familial jour et écoles mat.	Fr. 31'000.-
Participation au service social la Gruyère	Fr. 266'000.- (en augm. de Fr. 19'000.-)
Participation pour personnes handicapées et inadaptées	Fr. 564'000.- (en augm. de Fr. 27'000.-)
Contribution au Fond cantonal de l'emploi	Fr. 36'000.-

Chapitre 6 : Routes communales, Génie Civil

Traitement du personnel édilitaire, 2 EPT	Fr. 180'000.- (en augm. de Fr. 6'000.-)
Entretien des routes et collecteurs eau de pluie	Fr. 55'000.- (en dim de Fr. 20'000.-)
Déblaiement hivernal et service hivernal par des tiers	Fr. 80'000.-
Participation aux dépenses relatives au trafic régional	Fr. 102'000.- (en augm. de Fr. 1'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

Achat d'eau	Fr. 30'000.- (comptes 2022 Fr. 44'000.-)
Participation à l'ACAPE	Fr. 45'000.- (comptes 2022 Fr. 50'000.-)
Prestations du fontainier	Fr. 64'000.- (en augm. de Fr. 13'000.-)
Entretien du réseau d'eau	Fr. 110'000.- (en augm. de Fr. 50'000.-)
Vente d'eau	Fr. 220'000.- (comptes 2022 Fr. 152'000.-)
	<i>Nouveau règlement sur l'eau potable</i>
Location des compteurs et abonnements	Fr. 150'000.- (comptes 2022 Fr. 104'000.-)
	<i>Nouveau règlement sur l'eau potable</i>
Entretien des infrastructures eaux usées	Fr. 150'000.-
	<i>Travaux de teintage et de curage</i>
Participation à la STEP	Fr. 198'000.- (en augm. de Fr. 13'000.-)
Taxes d'utilisation épuration	Fr. 350'000.- (comptes 2022 Fr. 355'000.-)
Salaires surveillants déchetterie	Fr. 25'000.- (comptes 2022 Fr. 25'000.-)
Frais de ramassage des déchets	Fr. 180'000.- (comptes 2022 Fr. 181'000.-)
Frais de location de conteneurs	Fr. 18'000.- (en augm. de Fr. 18'000.-)
Taxes de base des déchets encaissées	Fr. 102'000.- (en augm. de Fr. 17'000.-)
	<i>Passage taxe déchets à Fr. 60.- par pers.</i>
Travaux de conservation des ouvrages d'endiguements	Fr. 15'000.- (en dim. de Fr. 10'000.-)
Entretien cimetière	Fr. 15'000.- (en augm. de Fr. 1'000.-)
Honoraires aménagement du territoire	Fr. 60'000.- (en augm. de Fr. 55'000.-)
	<i>Etudes aménagement rives du lac et ports</i>
Autorisations de construire et de démolir (Prod. encaissés)	Fr. 25'000.- (comptes 2022 Fr. 34'000.-)

Chapitre 8 : Economie

Entretien des routes forestières	Fr. 10'000.- (en dim. de Fr. 30'000.-)
Entretien des sentiers pédestres	Fr. 15'000.- (en augm. de Fr. 9'000.-)
Frais parking des rives du lac	Fr. 5'000.- (comptes 2021 Fr. 4'000.-)
Participation à Gruyère Tourisme	Fr. 14'000.-
Contribution ARG	Fr. 43'000.-

Chapitre 9 : Finances et Impôts

Revenu des impôts personnes physiques	Fr. 4'943'000.- (2022 Fr. 5'069'000.-)
Revenu des impôts personnes morales	Fr. 179'000.- (comptes 2022 Fr. 139'000.-)
Les impôts irréguliers budgétisés à env. 50% représentent	Fr. 430'000.- (comptes 2022 Fr. 1'138'000.-)
Contribution Immobilière Fr.	620'000.- (comptes 2022 Fr. 620'000.-)
Péréquation financière Fr.	148'000.- (comptes 2022 Fr. 162'000.-)
La charge annuelle d'intérêts des dettes est estimée à	Fr. 97'000.- (comptes 2022 Fr. 82'000.-)
Immeuble la Cornache Avry, le résultat prévu est de	Fr. 6'000.-
Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	Fr. 597'000.-

Budget 2024 – compte de résultats

		Budget 2024		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 341 476.74	266 880.00	1 247 420.00	247 280.00
01	Législatif et exécutif	199 000.00		184 050.00	
011	Législatif	18 200.00		17 200.00	
012	Exécutif	180 800.00		166 850.00	
02	Services généraux	1 142 476.74	266 880.00	1 063 370.00	247 280.00
021	Administration des finances et des contributions	182 440.00	29 000.00	178 150.00	29 000.00
022	Service généraux, autres	597 103.50	10 500.00	448 489.00	10 500.00
029	Immeubles administratifs	362 933.24	227 380.00	436 731.00	207 780.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	197 981.88	82 672.38	201 940.89	84 107.00
14	Questions juridiques	65 789.31		64 815.84	
140	Questions juridiques	65 789.31		64 815.84	
15	Service du feu	117 291.80	81 000.00	121 817.00	84 007.00
150	Service du feu	117 291.80	81 000.00	121 817.00	84 007.00
16	Défense	14 900.77	1 672.38	15 308.05	100.00
161	Défense militaire	8 787.72	1 672.38	8 700.00	100.00
162	Défense civile	6 113.05		6 608.05	
2	FORMATION	3 042 287.98	237 281.21	2 893 468.20	221 650.00
21	Scolarité obligatoire	2 633 633.18	237 281.21	2 509 508.40	221 650.00
211	Ecole enfantine	166 310.20		157 841.05	
212	Ecole primaire	970 218.55	8 000.00	923 363.10	6 000.00
213	Ecole du cycle d'orientation	752 914.00		736 999.00	
214	Ecoles de musique	48 669.90		38 645.25	
217	Bâtiments scolaires	511 448.53	87 181.21	466 100.00	83 550.00
218	Accueil extra-scolaire (AES)	180 072.00	142 100.00	179 000.00	132 100.00
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	4 000.00		7 560.00	
22	Ecoles spécialisées	361 654.80		336 959.80	
220	Ecoles spécialisées	361 654.80		336 959.80	
23	Formation professionnelle initiale	47 000.00		47 000.00	
230	Formation professionnelle initiale	47 000.00		47 000.00	
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	371 225.25	18 395.98	362 817.59	17 600.00
31	Héritage culturel	4 257.20		4 350.00	
312	Conservation des monuments historiques et prot. du patr.	4 257.20		4 350.00	
32	Culture, autres	46 108.00		43 665.14	
322	Musique et théâtre				
329	Culture, non mentionné ailleurs	46 108.00		43 665.14	
34	Sport et loisirs	320 860.05	18 395.98	314 802.45	17 600.00
341	Sport	318 860.05	18 395.98	312 802.45	17 600.00
342	Loisirs	2 000.00		2 000.00	
4	SANTÉ	1 025 043.65	5 000.00	925 465.75	16 960.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	557 147.95		513 155.15	
411	Hôpitaux	8 169.95		8 500.55	
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour pers. âgées	548 978.00		504 654.60	
42	Soins ambulatoires	438 177.90		385 154.20	11 960.00
421	Soins ambulatoires	409 569.40		357 096.20	
422	Service de sauvetage	28 608.50		28 058.00	11 960.00
43	Promotion de la santé	9 300.00	5 000.00	7 800.00	5 000.00
433	Service médical des écoles	9 000.00	5 000.00	7 500.00	5 000.00
434	Contrôle des denrées alimentaires	300.00		300.00	
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	20 417.80		19 356.40	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	20 417.80		19 356.40	

Budget 2024 – compte de résultats

5	PRÉVOYANCE SOCIALE	958 186.05	1 700.00	916 841.55	1 700.00
52	Invalidité	563 691.35		537 339.20	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	563 691.35		537 339.20	
53	Vieillesse et survivants	4 000.00	1 700.00	6 000.00	1 700.00
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	4 000.00	1 700.00	6 000.00	1 700.00
54	Famille et jeunesse	57 653.00		59 045.70	
541	Allocations familiales (AF)	12 187.90		13 043.65	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	14 165.10		14 702.05	
545	Prestations aux familles	31 300.00		31 300.00	
55	Chômage	36 093.50		35 871.50	
559	Chômage non mentionné ailleurs	36 093.50		35 871.50	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	296 748.20		278 585.15	
572	Aide matérielle	270 268.50		250 622.95	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	26 479.70		27 962.20	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	748 711.26	48 847.93	756 550.00	48 850.00
61	Circulation routière	630 758.26	48 847.93	641 155.00	48 850.00
615	Routes communales	630 758.26	48 847.93	641 155.00	48 850.00
62	Transports publics	117 953.00		115 395.00	
621	Infrastructures de transports publics	16 210.00		14 214.00	
622	Trafic régional et agglomération	101 743.00		101 181.00	
7	PROT. DE L'ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERRITOIRE	1 378 403.46	1 178 238.06	1 176 969.00	1 013 419.00
71	Approvisionnement en eau	474 372.88	474 372.88	354 400.00	354 400.00
710	Approvisionnement en eau	474 372.88	474 372.88	354 400.00	354 400.00
72	Traitement des eaux usées	468 250.64	468 250.64	444 069.00	444 069.00
720	Traitement des eaux usées	468 250.64	468 250.64	444 069.00	444 069.00
73	Gestion des déchets	272 992.67	199 500.00	239 300.00	176 800.00
730	Gestion des déchets	272 992.67	199 500.00	239 300.00	176 800.00
74	Aménagements	32 784.62	11 114.54	42 800.00	13 150.00
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	32 784.62	11 114.54	42 800.00	13 150.00
75	Protection de la nature	5 500.00		5 500.00	
750	Protection de la nature	5 500.00		5 500.00	
77	Protection de l'environnement, autres	19 467.05		17 800.00	
771	Cimetière	19 467.05		17 800.00	
79	Aménagement du territoire	105 035.60	25 000.00	73 100.00	25 000.00
790	Aménagement du territoire	105 035.60	25 000.00	73 100.00	25 000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	182 015.73	40 300.00	164 008.80	36 500.00
81	Agriculture	700.00		700.00	
811	Administration, exécution et contrôle	500.00		500.00	
812	Améliorations structurelles	200.00		200.00	
82	Sylviculture	17 700.00	300.00	44 200.00	19 500.00
820	Sylviculture	17 700.00	300.00	44 200.00	19 500.00
84	Tourisme	163 615.73	40 000.00	119 108.80	17 000.00
840	Tourisme	163 615.73	40 000.00	119 108.80	17 000.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	336 038.37	7 343 854.77	266 979.00	6 991 757.20
91	Impôts	43 000.00	6 217 203.00	43 000.00	5 877 603.00
910	Impôts	43 000.00	6 217 203.00	43 000.00	5 877 603.00
93	Péréquation financière intercommunale		147 552.00		137 013.00
930	Péréquation financière intercommunale		147 552.00		137 013.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres		150 048.00		145 218.20
950	Part aux recettes sans affectation, autres		150 048.00		145 218.20
96	Administration de la fortune et de la dette	253 038.37	232 070.00	183 979.00	236 923.00
961	Intérêts	96 995.87	75 870.00	68 262.00	80 723.00
963	Immeubles du patrimoine financier	156 042.50	156 200.00	115 717.00	156 200.00
99	Postes non ventilables	40 000.00	596 981.77	40 000.00	595 000.00
990	Postes non ventilables	40 000.00	596 981.77	40 000.00	595 000.00

Budget 2024 – compte de résultats - récapitulation

		Budget 2024		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 341 476.74	266 880.00	1 247 420.00	247 280.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	197 981.88	82 672.38	201 940.89	84 107.00
2	FORMATION	3 042 287.98	237 281.21	2 893 468.20	221 650.00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	371 225.25	18 395.98	362 817.59	17 600.00
4	SANTÉ	1 025 043.65	5 000.00	925 465.75	16 960.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	958 186.05	1 700.00	916 841.55	1 700.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	748 711.26	48 847.93	756 550.00	48 850.00
7	PROT. DE L'ENVIRONNEMENT ET . TERRITOIRE	1 378 403.46	1 178 238.06	1 176 969.00	1 013 419.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	182 015.73	40 300.00	164 008.80	36 500.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	336 038.37	7 343 854.77	266 979.00	6 991 757.20
TOTALISATION		9 581 370.37	9 223 170.33	8 912 460.78	8 679 823.20
Résultat			358 200.04		232 637.58

Budget 2024 - Investissements

		Budget 2024		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	300 000.00		917 000.00	
02	Services généraux	300 000.00		917 000.00	
029	Immeubles administratifs	300 000.00		917 000.00	
0290	Immeubles administratifs	235 000.00		837 000.00	
0290.5040.00	Aménagement local ancienne poste+administration			210 000.00	
0290.5040.01	Compl. aménagement administration communale			275 000.00	
0290.5040.02	2ème compl. aménagement administration communale	50 000.00		167 000.00	
0290.5040.04	Aménagement ancienne admin. communale	185 000.00		185 000.00	
0291	Immeuble communal Avry	60 000.00		60 000.00	
0291.5040.02	Installation panneaux solaires imm. Avry	60 000.00		60 000.00	
0294	Auberge St-Pierre Le Bry	5 000.00		20 000.00	
0294.5040.01	Etude pour rénovation Auberge St-Pierre Le Bry	5 000.00		20 000.00	
2	FORMATION	80 000.00		50 000.00	
21	Scolarité obligatoire	80 000.00		50 000.00	
217	Bâtiments scolaires	80 000.00		50 000.00	
2170	Bâtiment scolaire Le Bry			50 000.00	
2170.5040.01	Rénovation école Le Bry			50 000.00	
2172	Bâtiment scolaire Gumefens				
2172.5040.04	Rempl. luminaires école Gumefens	80 000.00			
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	100 000.00		50 000.00	
34	Sport et loisirs			50 000.00	
341	Sport	50 000.00			
3410	Sport	50 000.00			
3410.5620.00	Subv. d'invest. pour barrières FC Gumefens/Sorens	50 000.00			
342	Loisirs	50 000.00		50 000.00	
3420	Loisirs	50 000.00		50 000.00	
3420.5650.00	Subvention d'investissement Port en Redon	50 000.00		50 000.00	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	4 990 000.00	750 000.00	3 957 000.00	400 000.00
61	Circulation routière	4 990 000.00	750 000.00	3 957 000.00	400 000.00
615	Routes communales	4 990 000.00	750 000.00	3 957 000.00	400 000.00
6150	Routes communales	4 990 000.00	750 000.00	3 957 000.00	400 000.00
6150.5010.06	Rénovation routes et trottoirs 2019 (trottoir Le Bry)		290 000.00	290 000.00	
6150.5010.07	Réfection rte de l'Abranna, Le Bry - 2020	590 000.00		590 000.00	
6150.5010.11	Réalis. modér. trafic Gumefens-Avry 1ère partie	500 000.00		500 000.00	
6150.5010.12	Création portails d'entrée à Le Bry et Gumefens			45 000.00	
6150.5010.13	Etude modération de trafic Vers la Chapelle-Rte d'Avry			55 000.00	
6150.5010.14	Rénovation routes AF 2022			560 000.00	
6150.5010.15	Rénovation routes AF 2023	300 000.00		550 000.00	
6150.5010.16	Réfection route de La Cantine - secteur Avry	780 000.00		800 000.00	
6150.5010.17	Réalis. trottoir rte d'Avry-Gumefens 1ère partie	500 000.00		500 000.00	
6150.5010.18	Réalis. trottoir rte d'Avry-Gumefens - 2e partie	450 000.00			
6150.5010.19	Aménag. centre village Gumefens - secteur école 30km/h	620 000.00			

Budget 2024 - Investissements

6150.5010.20	Rénovation routes AF 2024	600 000.00			
6150.5010.21	Réfection route forestière La Biola-Gumefens	250 000.00			
6150.5060.01	Achat véhicule édilitaire			67 000.00	
6150.5060.02	Achat nouveau tracteur édilitaire	110 000.00			
6150.6310.00	Subvention d'investissement du Canton 2022		200 000.00		400 000.00
6150.6310.01	Subvention d'investissement du Canton 2023		200 000.00		
6150.6310.02	Subvention d'investissement du Canton 2024		200 000.00		
6150.6310.50	Subvention d'investissem. du Canton route forestière		150 000.00		
7	PROT. DE L'ENV. ET AMEN. TERRITOIRE	1 680 000.00	40 000.00	1 911 000.00	40 000.00
71	Approvisionnement en eau	960 000.00	20 000.00	1 266 000.00	20 000.00
710	Approvisionnement en eau	960 000.00	20 000.00	1 266 000.00	20 000.00
7101	Approvisionnement communal en eau	960 000.00	20 000.00	1 266 000.00	20 000.00
7101.5031.18	Rempl. conduite Villarvassaux 3ème partie			150 000.00	
7101.5031.19	Rempl. conduite d'eau Vers Karlé tronçons 1 et 2			151 000.00	
7101.5031.20	Compl. rempl. conduite d'eau Vers Karlé tronçons 2			50 000.00	
7101.5031.21	Déplacement conduite d'eau route d'Avry - secteur Gumefens			225 000.00	
7101.5031.22	Rempl. conduite d'eau, quartier La Gîte - secteur Le Bry			160 000.00	
7101.5031.23	Bouclage réseau d'eau, secteur ancienne Cigogne Gumefens	400 000.00		420 000.00	
7101.5031.24	Installation nouveau système de gestion du réseau d'eau	80 000.00		110 000.00	
7101.5031.25	En Trémaule, rempl. conduite d'eau 1ère et 2e partie	480 000.00			
7101.6370.00	Taxes de raccordements ménages privés		20 000.00		20 000.00
72	Traitement des eaux usées	560 000.00	20 000.00	450 000.00	20 000.00
720	Traitement des eaux usées	560 000.00	20 000.00	450 000.00	20 000.00
7201	Traitement communal des eaux usées	560 000.00	20 000.00	450 000.00	20 000.00
7201.5032.05	Mise en séparatif "Le Pavillon"	150 000.00		150 000.00	
7201.5032.12	Mise en séparatif Pra du Mitin-Sur Charmont			300 000.00	
7201.5032.13	La Trotse, eaux de ruissellement	410 000.00			
7201.6350.00	Taxes de raccordements ménages privés		20 000.00		20 000.00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	50 000.00		40 000.00	
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	50 000.00		40 000.00	
7690	Assainissement de sites pollués	50 000.00		40 000.00	
7690.5670.00	Subventions d'investissements aux ménages			40 000.00	
7690.5670.01	Subventions d'investissements aux ménages 2024	50 000.00			
79	Aménagement du territoire	110 000.00		155 000.00	
790	Aménagement du territoire	110 000.00		155 000.00	
7900	Aménagement du territoire	110 000.00		155 000.00	
7900.5090.03	3ème complément révision PAL	10 000.00		10 000.00	
7900.5090.04	Etude aménag. rives du lac et ports	50 000.00		95 000.00	
7900.5090.05	4ème complément révision PAL	50 000.00		50 000.00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	20 000.00		70 000.00	
84	Tourisme	20 000.00		70 000.00	
840	Tourisme	20 000.00		70 000.00	
8400	Tourisme communal	20 000.00		70 000.00	
8400.5010.00	Aménagement place de la Chapellenie Avry	20 000.00		20 000.00	
8400.5010.01	Réfection sentiers péd. La Trotse, Les Gottes-La Moranda			50 000.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS			150 000.00	
96	Administration de la fortune et de la dette			150 000.00	
963	Immeubles du patrimoine financier			150 000.00	
9630	Terrains du patrimoine financier, parchets			150 000.00	
9630.5040.00	Rénovation Gîte d'Avry			150 000.00	

Nouveaux investissements 2024 du PA = 3 100 000.00

		Budget 2024		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	300 000.00		917 000.00	
2	FORMATION	80 000.00		50 000.00	
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	100 000.00		50 000.00	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	4 990 000.00	750 000.00	3 957 000.00	400 000.00
7	PROT. DE L'ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERRITOIRE	1 680 000.00	40 000.00	1 911 000.00	40 000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	20 000.00		70 000.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS			150 000.00	
	TOTALISATION	7 170 000.00	790 000.00	7 105 000.00	440 000.00
	Résultat		6 380 000.00		6 665 000.00
Y compris reports des années précédentes de CHF 4'070'000.00					

Jaxe de base - déchets

Lors de l'élaboration du budget 2024, il a été constaté que les différentes taxes pour les déchets ne couvraient plus le 70 % des coûts, tel qu'exigé au minimum par la loi.

Après examen de la situation et du montant des taxes de bases dans les communes voisines (CHF. 60.00 à Sorens, CHF 75.00 à Echarlens, CHF 75.00 à Marsens), le Conseil communal demande **une hausse de CHF 10.00 par habitant**, passant celle-ci de CHF 50.00 à CHF 60.00 (modification de l'art. 23 al. 2) à compter du 1^{er} janvier 2024. Le règlement communal relatif à la gestion des déchets date de 2004, de sorte qu'il devra être mis à jour. Une nouvelle version sera proposée lors de l'assemblée du printemps 2024.

Dépenses 2024 prévues sur le patrimoine financier

Immeuble communal Avry – rénovations énergétiques CHF 810'000.00

A la suite du refus du budget proposé à l'Assemblée communale en décembre 2022, le Conseil communal a réétudié l'ensemble du bâtiment avec M. Jean-François Moullet, architecte. Un rapport CECB a également démontré les pertes de chaleur des fenêtres. Afin de traiter l'ensemble du bâtiment, le Conseil communal vous propose les travaux suivants :

- Mise en place d'échafaudages
- Ouverture de la toiture pour contrôler l'étanchéité de la partie velux et lucarnes
- Démontage et sciage des anciennes fenêtres
- Pose des nouvelles fenêtres bois-alu et adaptation des embrasures, peinture
- Etanchéité des tablettes et joints sur la partie façade
- Isolation des plafonds des locaux non chauffés au sous-sol et isolation du plancher du galetas
- Transformation de l'ancienne fosse de stockage des copeaux en local pour les archives
- Suppression des deux couvercles en métal, bétonner les trous et refaire l'isolation, l'étanchéité et la peinture du local
- Bétonner l'emplacement de l'ancienne chaudière
- Isolation du plafond à l'intérieur des futurs locaux pour le magasin et isolation des poteaux métalliques extérieurs
- Etanchéisation du toit plat en dessus du magasin

Cet investissement sera financé partiellement par emprunt bancaire.

Olivier Oberson

Gîte d'Avry-devant-Pont – complément rénovation CHF 130'000.00

Le bureau d'architectes Dupasquier Rebetez, à Bulle, a été mandaté pour la planification et le suivi des travaux de rénovation de la gîte d'Avry.



Selon les premiers devis estimatifs, le montant disponible de CHF 150'000.00 ne sera pas suffisant. Pour cette raison, et sur cette même base, un montant supplémentaire de CHF 130'000.00 est demandé.

Les travaux consisteront principalement à drainer les murs du bâtiment et à rénover la charpente et la toiture.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Pierre Justin Morard

Investissements 2024

Remplacement des luminaires de l'école de Gumefens CHF 80'000.00

Cet investissement comprend le remplacement des luminaires de 6 classes, actuellement équipées de néons. Les luminaires des couloirs seront également remplacés. Grâce à l'énergie LED, il y aura une diminution des coûts. Une subvention de 5 % à 30 % sera versée (moyenne Suisse de 15 %).

Ces nouveaux luminaires LED seront réglés par un capteur qui gèrera l'intensité de la luminosité artificielle par rapport à la lumière naturelle. Dans le cas où un professeur reste plus tard en soirée, seule une partie de la classe sera allumée, alors qu'actuellement toute la classe est allumée.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Olivier Oberson

Subv./investissement pour les barrières du FC Gumefens-Sorens CHF 50'000.00

Le FC Gumefens-Sorens envisage de remplacer les pare-ballons et les clôtures de leur terrain de football. Ces éléments se trouvent dans un très mauvais état. Les pare-ballons ont même dû être enlevés côté Bulle.

Le budget total pour ce faire avoisine les CHF 123'000.00. Ne pouvant assumer un tel montant, le FC demande à la Commune d'y participer. Le Conseil communal vous propose d'accepter d'une part de leur verser un montant de CHF 50'000.00 et d'autre part de leur accorder un prêt de CHF 50'000.00.

Le FC remboursera celui-ci dès qu'il obtiendra la subvention demandée auprès de la Loterie romande.

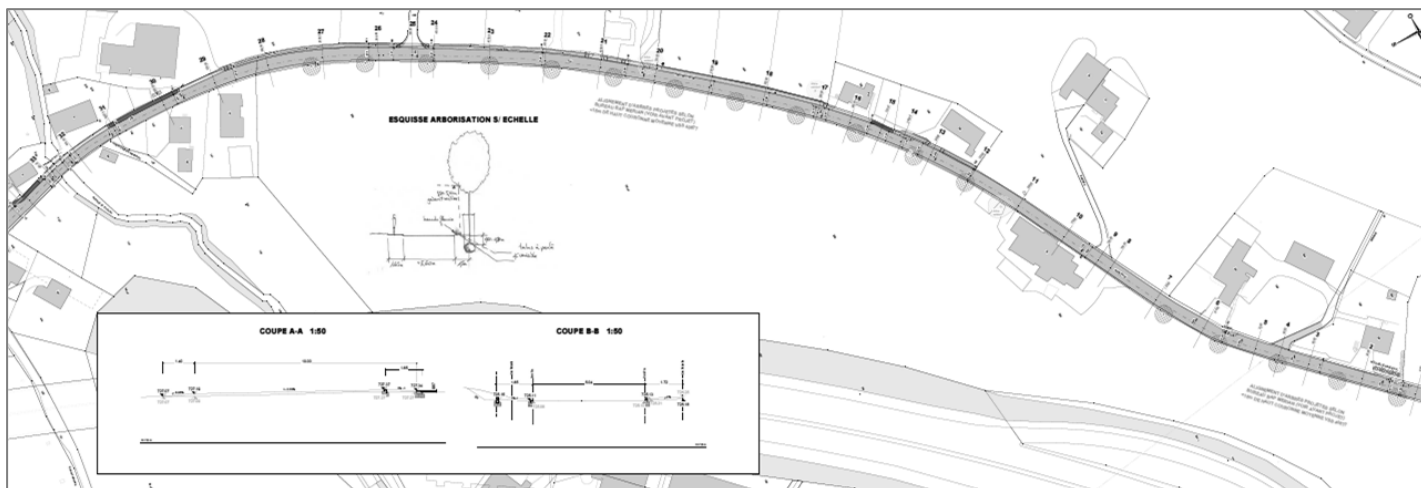
Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Virginie Fragnière Charrière

Sécurisation traversée de Gumefens – Tronçon 1.2 CHF 450'000.00

Les travaux prévus à la route d'Avry de la parcelle 220 RF jusqu'au début de la parcelle 1023 RF consistent en la réalisation d'un nouveau trottoir d'une largeur de 1.65 mètres et de l'aménagement d'éléments de modération de trafic.

S'agissant de l'éclairage public, il est prévu d'installer de nouveaux candélabres sur toute la longueur du trottoir projeté.



Afin de pouvoir réaliser ce projet, le 15 décembre 2022, l'Assemblée communale a accepté un premier budget partiel de CHF 500'000.00. Selon le devis estimatif de septembre 2023, ce premier budget doit être complété par un budget de CHF 450'000.00 qui permettra de réaliser la totalité du projet relatif à la route d'Avry.

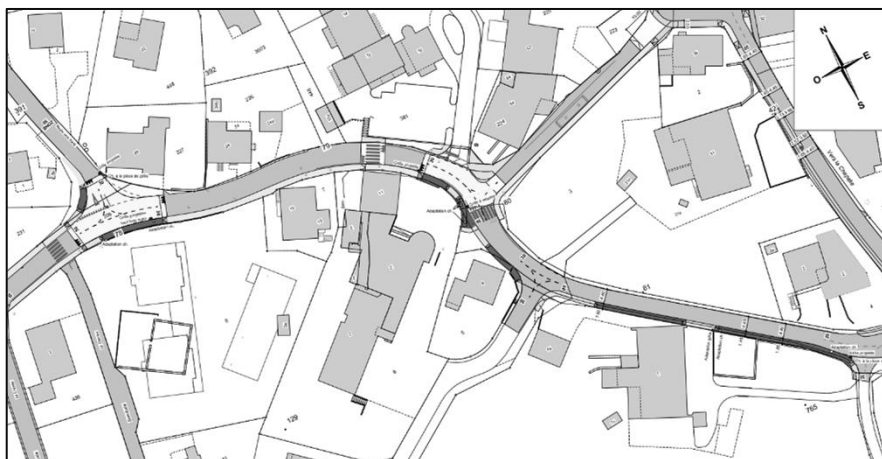
Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'un devis estimatif budgétaire et que nous avons bon espoir que la mise en concurrence lors de l'appel d'offres permettra d'améliorer celui-ci. L'ingénieur relève que le concept actuel évite au maximum les travaux connexes chez les riverains.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Virginie Fragnière Charrière

Aménagement centre village Gumefens - secteur école - 30km/h CHF 620'000.00

Les travaux prévus sur le secteur de l'école consistent à la mise en zone 30 du centre de Gumefens et au réaménagement des 2 carrefours entre la route du Gibloux et la route vers Karlé. Ces réaménagements, en lien avec la mise en zone 30, auront un effet de modération du trafic. De plus, un nouveau trottoir sera réalisé.



S'agissant de l'éclairage public, il est prévu de compléter ponctuellement l'éclairage existant.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, un budget de CHF 620'000.00 est soumis à l'approbation de l'Assemblée communale. Ce budget est estimé par nos ingénieurs.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Virginie Fragnière Charrière

Rénovation routes AF CHF 600'000.00

Pour rappel, la planification des réfections de routes AF (améliorations foncières) s'étend sur toute la durée de la législature, raison pour laquelle les investissements annuels s'étendront jusqu'en 2026.

Vous trouverez, ci-après, l'état d'avancement des réfections de routes AF, à la date de publication du bulletin communal :

- | | | |
|---|---|--|
| • Accès à la gîte de Gumefens | ⇒ | travaux terminés |
| • Route Praz Devant, Gumefens | ⇒ | travaux terminés |
| • Route du Gibloux, secteur Joretaz, Gumefens | ⇒ | travaux terminés |
| • Route de la Grangette, Gumefens | ⇒ | travaux terminés |
| • Route du Stand, Le Bry | ⇒ | travaux terminés |
| • Route du Villars d'Avry (virage laiterie), Le Bry | ⇒ | en cours |
| • Route de Bouleyres, Le Bry | ⇒ | en cours |
| • Route de l'Etrua, Le Bry | ⇒ | reporté au début 2024, en raison de la coordination avec des travaux du Groupe E |

L'investissement demandé pour 2024 vise à la réfection des routes suivantes :

- Accès aux communs, secteur Etrua, Le Bry (nécessite une mise à l'enquête en raison du changement partiel de revêtement)
- Route de Thusy, Avry-devant-Pont
- Route de la Comba, Le Bry
- Route de Redon, Avry-devant-Pont

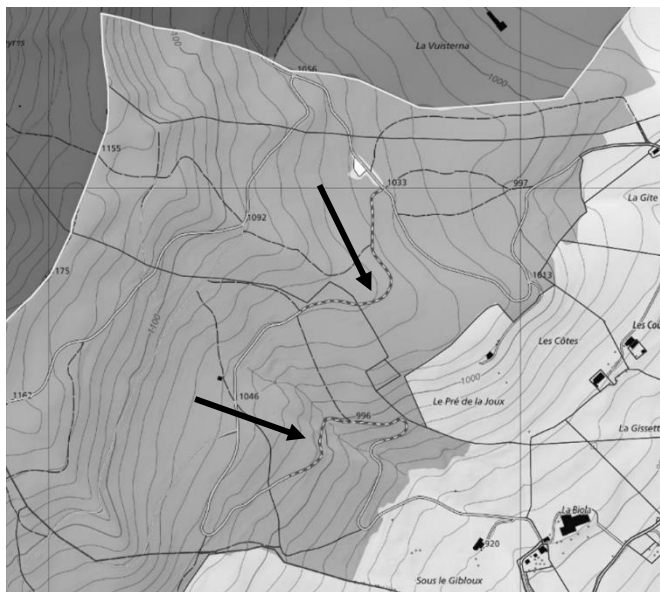
Nous souhaitons pouvoir lancer les appels d'offres dans les meilleurs délais, et débiter les travaux dès obtention du feu vert du SAgri.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Pierre Justin Morard

Réfection route forestière – La Biola – Gumefens CHF 250'000.00

La route forestière de La Biola relie Avry-devant-Pont et Gumefens, en passant par la cabane des bûcherons dans la forêt du Gibloux.



Le 1^{er} tronçon est de 500 m du côté Gumefens et 420 m du côté d'Avry. Les travaux consistent à :

- Fraisage du goudron
- Remise en état des canalisations et des gargouilles après le passage des caméras
- Mise à niveau du coffre, lequel s'est enfoncé en raison du poids des véhicules lourds
- Goudronnage des deux tronçons et nettoyages des canalisations. Contrôle des canalisations par les caméras

Une subvention fédérale et cantonale d'environ 60 % sera versée.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Olivier Oberson

Achat nouveau tracteur édilitaire CHF 110'000.00

Le petit tracteur de l'édilité « Iseki » a onze ans et a fonctionné durant 3000 heures. Il présente une usure certaine en raison de son emploi durant l'hiver, dans le sel. Les dernières réparations ont été coûteuses.

Afin d'éviter de devoir supporter des coûts de réparation encore plus importants et étant donné les délais de livraison de 10 à 12 mois, le Conseil communal souhaite acquérir un nouveau tracteur équipé d'un chargeur frontal.

Le budget demandé pour cette acquisition est de CHF 110'000.00, étant précisé que le tracteur actuel devrait pouvoir être repris pour un montant oscillant entre CHF 10'000.00 et 20'000.00.

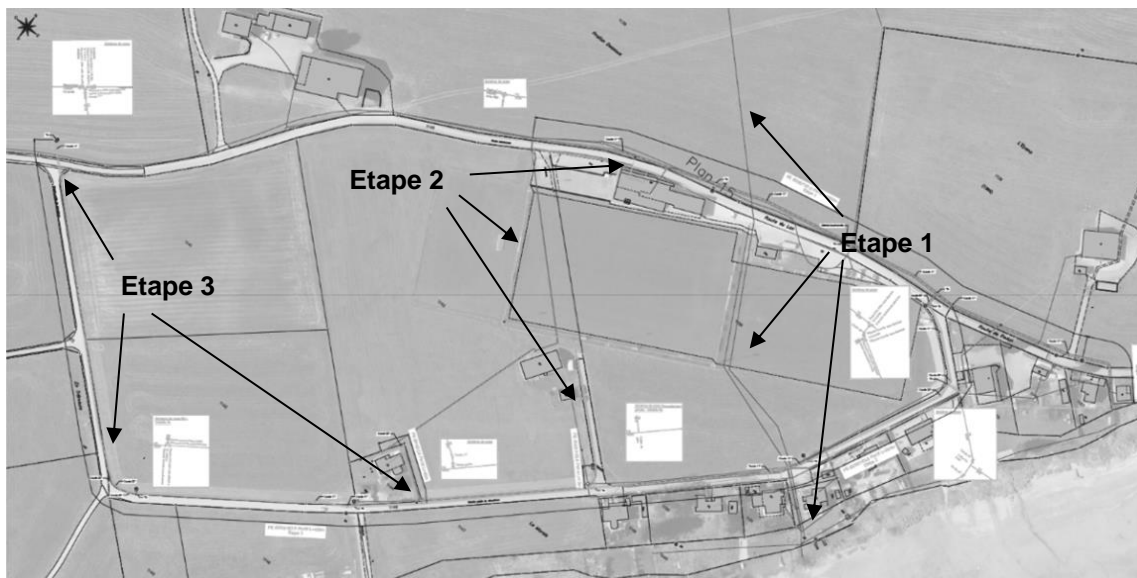
Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Virginie Fragnière Charrière

Remplacement conduite d'eau – En Trémaule – 1ère et 2ème partie **CHF 480'000.00**

Le réseau d'eau potable en « Trémaule » est vétuste et nécessite un remplacement complet. Le risque de fuite est important et des pertes d'eau sont identifiées dans le secteur. De plus, le tracé actuel passe sous le terrain de foot principal ce qui, en cas de fuite, condamnerait provisoirement cet ouvrage.

Nous proposons de réaliser 2 étapes sur 3 en 2024 afin de réaliser plus de la moitié des travaux totaux. Le projet prévoit également de mettre à niveau le secteur en ce qui concerne la défense incendie.



Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Marc-Olivier Seydoux

Eaux de ruissellement – La Trotse **CHF 410'000.00**

Lors de fortes pluies, le quartier de « la Chenau » à Gumefens fait face à des problèmes au niveau de l'évacuation des eaux de pluie. Les collecteurs d'eau claire n'ont pas un débit suffisant et les routes se retrouvent immergées, augmentant le risque d'inondation des habitations à proximité.

Une étude réalisée par le bureau d'ingénieurs Sabert a permis de déterminer qu'il était nécessaire de collecter les eaux en amont, au niveau de « la Trotse » et de les renvoyer dans le ruisseau de Malessert. De petites digues seront érigées afin de diriger l'eau pour la capter de manière optimale.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Marc-Olivier Seydoux

Subventions d'investissements aux ménages **CHF 50'000.00**

Compte tenu du nombre de demande de subventions reçues en 2023, le Conseil communal vous propose d'augmenter le budget annuel à CHF 50'000.00.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Christophe Tornare

Approbation du règlement sur le personnel communal

Le règlement communal du personnel a été mis à jour selon les nouveaux standards et le nouveau règlement type proposé par l'Etat de Fribourg. Il n'y a pas de changement fondamental par rapport à l'ancien règlement. Le personnel reste avec un statut spécial situé entre un contrat de droit privé et la réglementation de la loi sur le personnel de l'Etat (LPers).

Le texte de ce règlement est disponible sur le site internet de la Commune. Il ne sera pas lu en assemblée.

Approbation de la modification des statuts de l'ASZ

Les statuts modifiés sont à disposition sur le site internet de la Commune. Voici les principales modifications :

Modifications essentielles :

- Les modifications essentielles touchent principalement à l'introduction de la commission financière comme nouvel organe de l'association, ainsi que la rédaction et mise en œuvre d'un règlement des finances ;
- Pour tenir compte de l'évolution de la population dans le bassin versant, le calcul des voix à l'assemblée a été redéfini ;
- Quelques attributions de l'assemblée ont aussi été précisées ;
- Les critères retenus pour le calcul de la clé de répartition ont été affinés.

Modifications non essentielles

- Un toilettage des statuts a été opéré, notamment en ce qui concerne la terminologie.

Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et de l'énergie

Cette Commission est formée de 7 membres, dont 3 Conseillers communaux. Un membre ayant démissionné, un nouveau membre (H/F) doit être nommé lors de l'assemblée du 14 décembre prochain.

Les personnes intéressées à intégrer cette Commission sont priées de s'annoncer au bureau communal jusqu'au 10 décembre 2023 ou lors de l'assemblée.

Mme Géraldine Barras, présidente de la Commission, se tient à votre disposition pour toute question (geraldine.barras@pont-en-ogoz.ch).

Informations communales

Etat des lieux des projets routiers en cours

Vous trouverez ci-après un état des lieux des projets routiers en cours. Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur les projets pour lesquels un budget sera voté à la prochaine assemblée communale (projet relatif à la route d'Avry et projet relatif au secteur de l'école, à Gumefens), nous vous invitons cordialement à participer à la séance d'information qui aura lieu, comme annoncé dans le tout-ménage,

le mercredi 6 décembre, à 19h30, à la HAP, à Avry-dt-Pont.

Route de l'Abranna, à Le Bry

Nous vous présentons les derniers développements intervenus s'agissant de ce projet (cf. ci-dessous plan général des routes AF) qui a débuté lors de la validation d'un budget de CHF 700'000.00 durant l'assemblée communale de décembre 2019.

Par décision du 4 septembre 2023, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a approuvé les plans du projet de réfection de la route de l'Abranna et d'aménagement d'un trottoir. Aucun recours n'a été déposé contre cette décision, de sorte qu'elle est entrée en force. Le 14 octobre 2023, la Commune a reçu la dernière convention d'emprise qui devait être signée, afin de lui éviter d'engager une procédure d'expropriation selon l'ancienne loi sur les routes, qui aurait reporté le début des travaux. Début décembre, l'appel d'offres sous forme de marché public sera lancé. Les travaux pourront débuter en principe à la fin du premier trimestre 2024, en fonction des conditions météorologiques. En outre, une subvention sera versée s'agissant d'une route d'amélioration foncière (AF).

Trottoir longeant la route de la Gruyère, à Le Bry

Différents échanges sont intervenus depuis 2019 entre le bureau d'ingénieurs, la Commune et le Service des ponts et chaussées (SPC) s'agissant du trottoir longeant la route de la Gruyère à Le Bry, dont l'état se détériore. Une étude visant à intégrer des voies cyclables devait être réalisée sur ce secteur. Le 19 octobre 2023, le SPC a communiqué à la Commune qu'un projet de soutènement de la route cantonale intégrant des voies cyclables allait être lancé prochainement entre la croisée permettant de descendre à l'île d'Ogoz et le passage pour piéton situé vers le bâtiment scolaire direction Bulle. Les travaux correspondants ne débiteront toutefois pas avant 2027 selon le SPC. A la suite de cette communication, une séance a eu lieu entre le SPC et le bureau d'ingénieurs le 7 novembre 2023. Il en est ressorti en particulier qu'une réfection de la surface du trottoir pouvait être envisagée par la Commune pour garantir la sécurité des usagers avant la réalisation du projet cantonal. Une étude préliminaire initiée par le SPC permettra d'opérer un choix de soutènement. Celle-ci est prévue fin 2023, début 2024. Nous sommes en attente de leur cahier des charges. Les travaux y relatifs sont planifiés pour 2025 par anticipation au projet global de 2027. Les travaux de sécurisation peuvent quant à eux être engagés de suite, afin de limiter les risques pour les deux prochains hivers. Pour rappel, un budget de CHF 300'000.00 avait été accepté par l'assemblée communale pour ce faire en décembre 2018.

En outre, une séance se déroulera le 20 décembre 2023 entre la Commune, le SPC et le bureau d'ingénieurs portant sur l'intégration des voies cyclables sur la route cantonale qui traverse la Commune de Pont-en-Ogoz et ses conséquences sur les futurs projets routiers communaux, en particulier sur leur coût.

Route de la Cantine, à Avry-devant-Pont

Pour rappel, le 15 décembre 2022, l'assemblée communale a voté un budget de CHF 800'000.00 pour la réfection d'une partie de la route de la cantine et l'élargissement du trottoir existant, qui n'en est pas vraiment un, qui va de la croisée de la route de la Fin jusqu'à la croisée de la route Le Châtillon (cf. plan relatif aux routes AF ci-dessous).

Le 27 février 2023, le Conseil communal a accepté les plans présentés par le bureau d'ingénieurs, qui ont ensuite été envoyés aux autorités cantonales pour l'examen préalable.

Le 21 juillet 2023, la Commune a reçu les différents préavis des autorités cantonales. Le SPC a émis en particulier un préavis de synthèse de l'examen préalable défavorable.

Le 31 août 2023, une séance entre la Commune, le bureau d'ingénieurs, le SPC, le Service de l'agriculture et le Service de la mobilité (SMo) s'est déroulée afin de pouvoir préparer le dossier de mise à l'enquête publique en connaissance de cause, en se conformant aux exigences cantonales.

Le problème majeur qui se pose est que le SPC a refusé l'extension du 50 km/h jusqu'à la route d'accès au quartier de Châtillon en 2001. Cette extension n'a jamais été autorisée par la suite. La vitesse au niveau du quartier Le Châtillon devrait donc être de 80 km/h et non comme l'indique le panneau actuellement en place de 50 km/h. Cependant, une demande de dérogation à la limite générale de 80 km/h peut être déposée, afin d'instaurer une vitesse de 60 km/h. Dans cette optique, le bureau d'ingénieurs doit établir un rapport démontrant l'utilité de l'abaissement de vitesse, en se basant sur des relevés de vitesse réalisés par la Commune. Ce rapport pourra être transmis au SPC en principe d'ici à la fin de l'année.

Si le SPC accepte, sur la base de ce rapport, une limitation de la vitesse à 60 km/h au niveau du quartier Le Châtillon, le gabarit routier actuel de 5.10 m pourra probablement être maintenu. Dans le cas contraire, le gabarit routier devra être réétudié et les plans envoyés à l'examen préalable modifiés en conséquence.

Une fois le rapport susmentionné accepté par le SPC et les plans modifiés en conséquence, des entrevues auront lieu entre la Commune, le bureau d'ingénieurs et les riverains concernés afin de leur présenter le projet, probablement pas avant le printemps 2024. A la suite de ces entrevues, le projet sera mis à l'enquête publique. La décision d'approbation de plans faisant suite à la mise à l'enquête publique ne pourra pas être rendue par la DIME, selon toute vraisemblance, avant l'été 2024. Les travaux débiteront donc au plus tôt en automne 2024, mais plutôt en 2025.

Etude de mobilité, à Gumefens

Historique et procédure

Pour rappel, à la suite de différentes demandes de citoyens et d'accidents survenus à Gumefens, la Commune a mandaté un bureau d'ingénieurs en 2020, afin de réaliser une étude de mobilité.

Le 2 décembre 2021, le bureau d'ingénieurs et la Commune ont organisé une première séance d'information. A cette occasion, ils ont communiqué que le but de ce projet était de réduire le trafic de transit à travers le village et optimiser les liaisons de mobilité douce par le biais d'aménagements et de mesures, tout en sécurisant les différents secteurs. Ils ont mentionné que l'étude s'articulait autour de deux périmètres : - un périmètre de réflexion englobant la localité de Gumefens et sa connexion avec Avry-dt-Pont et sa zone lacustre ; - un périmètre d'intervention plus restreint axé sur la traversée du village Rte d'Avry – La Scie et

ses connexions avec l'établissement scolaire de Gumefens à l'Ouest et la route principale à l'Est. Ils ont indiqué que la priorité était donnée au tronçon compris entre le carrefour de la route du Gibloux et une partie de la Route d'Avry en passant par la chapelle (T 1). Ils ont ajouté que le secteur de l'école de Gumefens, y compris la route du Gibloux en direction de la laiterie et la route Vers la Chapelle, en direction comme son nom l'indique de la chapelle, devait être réalisé comme le premier tronçon en priorité (T 2). Ils ont précisé à cet égard que le Conseil communal souhaitait proposer l'acquisition d'une ferme sur la route Vers la Chapelle afin de rendre le centre du village plus attractif et d'y établir éventuellement un commerce. Ils ont présenté dans ce cadre les aménagements qui seraient réalisés sur le premier tronçon en se référant au premier rapport établi par l'ingénieur trafic du 27 juillet 2021. Ce rapport recommandait en particulier la mise en place d'une zone 30 km/h au centre du village, ainsi que la fermeture de la route de la Chapelle à la circulation, sauf aux transports publics, à la mobilité douce et aux riverains, après analyse de différentes variantes, et ce indépendamment de l'ouverture d'un éventuel commerce.

Lors de l'assemblée communale du 16 décembre 2021, la Commune a présenté les aménagements à réaliser sur le premier tronçon, tout en précisant qu'une zone 30 km/h, ainsi que la fermeture de la route vers la Chapelle à la circulation, sauf aux transports publics, à la mobilité douce et aux riverains étaient prévues au centre du village. L'assemblée communale a accepté ce projet et voté un budget de CHF 500'000.00 pour le premier tronçon compris entre le carrefour de la route du Gibloux et une partie de la Route d'Avry en passant par la chapelle. Elle a en revanche refusé l'acquisition par la Commune de la ferme.

En 2022, le bureau d'ingénieurs a poursuivi la préparation du dossier destiné à l'examen préalable. Dans ce cadre, le Conseil communal souhaitait instaurer sur la route d'Avry le 60 km/h, en lieu et place du 80 km/h, tout en aménageant une bande longitudinale, ainsi que des potelets, afin d'éviter les coûts d'un trottoir. Cependant, la Commune a reçu, le 11 juillet 2022, un préavis défavorable du SPC qui a estimé ces mesures insuffisantes pour assurer la protection des piétons en relevant que l'aménagement d'un trottoir et l'extension de l'éclairage permettraient l'abaissement de la vitesse souhaité. Il a donc été décidé de réaliser un trottoir en prévoyant un éclairage public sur la route d'Avry. A noter que l'instauration du 30 km/h au centre du village nécessite que la vitesse soit abaissée à 60 km/h sur la route d'Avry.

Des premières rencontres entre la Commune, le bureau d'ingénieurs et les propriétaires ont eu lieu en octobre 2022, afin de leur présenter le projet et de les informer des éventuelles emprises de celui-ci sur leur propriété.

Le 15 décembre 2022, l'assemblée communale a voté un budget partiel de CHF 500'000.00 pour la réalisation des travaux sur la route d'Avry. A cette occasion, la Commune a présenté les aménagements qui seraient réalisés sur la route d'Avry.

Le dossier portant sur le 1^{er} tronçon, ainsi que la route d'Avry (T 1), a été envoyé aux autorités cantonales pour examen préalable en janvier 2023.

A la suite du retour de l'examen préalable en mai 2023, une séance entre les autorités cantonales, la Commune et le bureau d'ingénieurs a eu lieu le 14 juin 2023, afin de préparer le dossier de mise à l'enquête publique.

Le projet (T 1.1) – qui porte sur le tronçon entre le carrefour de la route du Gibloux et jusqu'à la fin de l'article 196 RF – a été mis à l'enquête publique une première fois le 14 juillet 2023. Des séances ont eu lieu afin de traiter des quatre oppositions déposées contre le projet et de trouver un terrain d'entente. Etant donné les modifications relativement importantes occasionnées par ces quatre oppositions, une nouvelle mise à l'enquête publique est intervenue dès le 8 septembre 2023. Trois oppositions ont été déposées. Deux d'entre elles ont été retirées à la suite d'une séance de conciliation. Une dernière opposition est en cours de traitement.

Le projet (T 1.2) – qui porte sur la route d'Avry à partir de la fin de l'article 196 RF jusqu'au début de l'article 1023 RF – a été mis à l'enquête publique le 10 novembre 2023.

Prochaines étapes du projet

La DIME devrait rendre en principe sa décision d'approbation de plans relative au tronçon T1 d'ici à l'été 2024. Selon le planning, les travaux relatifs au tronçon T1 doivent ainsi être réalisés et terminés en principe en 2024. Il serait idéal d'entreprendre les travaux relatifs au tronçon T2 à la suite des travaux du tronçon T1, en ayant recours à la même entreprise, afin de réduire les coûts et les nuisances. Cela vaut d'autant plus que le 30 km/h ne pourra être instauré au centre du village, qu'une fois la totalité des aménagements prévus réalisée.

Séance d'information

Lors de la séance d'information **du 6 décembre 2023, à 19h30, à la HAP**, il est prévu de faire un bref récapitulatif des étapes du projet réalisées jusqu'ici, de rappeler succinctement les aménagements prévus sur le tronçon T 1 et de présenter de façon plus détaillée les aménagements prévus sur le tronçon T2. Vous aurez surtout l'occasion de poser vos questions aux ingénieurs.

Auberge St-Pierre, Le Bry

Le Conseil communal a décidé de reporter au printemps 2024 (au plus tard à l'assemblée des comptes 2023 ayant lieu en mai 2024) le vote sur le futur de l'Auberge St-Pierre au Bry.

Le Conseil communal a pris note des remarques émises à la séance d'information à la population qui s'est déroulée le 2 novembre dernier lors de laquelle M. Vincent Ruffieux du bureau Ruffieux Architecte Sàrl a présenté un projet de rénovation et transformation partielle pour un montant de 2,1 millions. Il tient en particulier à donner suite aux requêtes exprimées par certains citoyens et citoyennes quant à certaines améliorations qui peuvent être apportées au projet de M. Ruffieux et à la consultation des milieux de la restauration et de l'immobilier. Pour inclure la population à cette démarche, il propose de mettre sur pied un groupe de travail, constitué de citoyens et citoyennes et de Conseillers communaux, qui se réunira à quelques occasions dans le courant de cet hiver pour discuter ces aspects.

Toute personne intéressée à faire partie de ce groupe de travail est invitée à s'annoncer au bureau communal ou écrire un courriel à commune@pont-en-ogoz.ch **jusqu'au vendredi 8 décembre 2023**.

A noter qu'un membre de la Commission financière et un membre de la Commission réflexions villageoises sont d'office invités à faire partie de ce groupe de travail.

Règlement communal de police

Le règlement de police est en cours de finalisation. Il permettra d'unifier les différentes pratiques sur le territoire communal et d'intervenir plus efficacement au niveau du parage des véhicules. Le texte sera proposé à l'assemblée du printemps 2024.



Fermeture du bureau communal

**Le bureau communal sera fermé du
vendredi 22 décembre 2023
au vendredi 5 janvier 2024**

Déchetterie – Le Bry

Durant les fêtes de fin d'année, la déchetterie restera ouverte aux horaires normaux, soit :

Mercredi :	de 18h00 à 20h00
Samedi :	de 09h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00



Nouvelle administration communale

La population est cordialement invitée à visiter les nouveaux bureaux de l'administration communale

le samedi 27 janvier 2024 – de 9h00 à 11h30

Nous vous attendons nombreux !

Déneigement

Le Conseil communal vous rappelle que la Commune se charge de déneiger les voies de circulation communales et les trottoirs dans les meilleurs délais possibles. Cependant, pour pouvoir le faire dans les meilleures conditions, **IL EST IMPERATIF DE LAISSER LES TROTTOIRS ET LES ACCÈS LIBRES.**

Il est **interdit** de remettre la neige des places privées sur le trottoir ou la chaussée. D'avance nous vous en remercions.



Piquets à neige

Les piquets orange qui longent les routes durant la saison hivernale sont posés afin de garantir votre sécurité en cas de fortes chutes de neige, ils délimitent le bord de route.

Le Conseil communal vous prie de ne pas les enlever, ni les déplacer.

Hivernage des bateaux

Chers propriétaires de bateaux, Chers bateliers, l'heure de l'hivernage de vos embarcations est arrivée.

Nous vous rappelons que selon la Loi fédérale sur la navigation intérieure du 3 octobre 1975 (LNI) et la loi d'application de la législation fédérale sur la navigation intérieure du 7 février 1991 (LALNI), les embarcations ne doivent en aucun cas être déposées sur le domaine public pour l'hivernage.

Celles-ci, ainsi que leur remorque, doivent être entreposées sur le terrain privé des propriétaires.



Les embarcations déposées sur le domaine public sans autorisation ou sans numéro de contrôle seront mises en fourrière par la police cantonale. Il en va d'ailleurs de même pour tout bateau échoué, coulé, inapte à la navigation ainsi que tout objet qui entrave ou met en danger la navigation (cf. art. 11 LALNI).

Déchets sauvages

Nous constatons malheureusement une recrudescence des déchets sauvages (déchets verts, pneus, divers, ...) dans nos forêts.

Nous vous rappelons que selon notre règlement communal relatif à la gestion des déchets, il est interdit de jeter ou déposer des déchets en dehors des installations prévues. Les contrevenants s'exposent à une amende de CHF 20.00 à CHF 1'000.00, sous la forme d'une ordonnance pénale.

Chiens errants et ramassage des déjections canines

Régulièrement des chiens errants sur le territoire communal nous sont signalés. Nous vous rappelons qu'un chien doit toujours être sous le contrôle de son maître et qu'il est interdit de laisser errer son chien.

Nous vous rappelons également qu'il incombe à tout propriétaire de chien de ramasser les déjections de son animal. Les sacs à crottes peuvent être évacués dans les toutes les poubelles publiques. Surtout ne les oubliez pas au bord du chemin.

Le propriétaire qui laisse errer son chien ou qui ne ramasse pas les déjections de son animal est passible d'une amende de CHF 20.00 à 1'000.00.

Postes vacants

Avec la création d'un Service technique et une réorganisation interne, le Conseil communal met au concours deux postes de travail de 40 à 60 %, pouvant éventuellement être réuni en un seul et même engagement :

Secrétaire - technique

40-60 % (H/F)

Vous jouerez un rôle primordial dans la bonne marche du secrétariat technique grâce à votre sens du service et votre grand professionnalisme.

Vos tâches :

- Secrétariat dans les différents dossiers techniques communaux, permis de construire et aménagement du territoire
- Correspondances inhérentes à ce département et prises de PV
- Collaborerez avec les conseillers communaux et les différents partenaires
- Donnez des renseignements par téléphone et au guichet

Votre profil :

- CFC d'employé-e de commerce ou formation dans le secrétariat
- Expérience dans une administration communale ou dans un Service technique serait un avantage / compréhension des procédures et application FRIAC
- Parfaite maîtrise du français à l'écrit et à l'oral, avec aisance rédactionnelle
- Personnalité engagée, dynamique et de confiance

Nous offrons :

- Un cadre de travail moderne et agréable dans une équipe dynamique
- Des horaires flexibles

Entrée en fonction pour avril-mai 2024 ou à convenir.

Postulation par courrier avec référence et photo, auprès de l'administration communale de Pont-en-Ogoz, route de l'Eglise 13 à 1644 Avry-devant-Pont, **jusqu'au 31 décembre 2023.**

Secrétaire - réceptionniste

40-60 % (H/F)

Vous jouerez un rôle primordial dans la bonne marche du secrétariat communal grâce à votre sens du service et votre grand professionnalisme.

Vos tâches :

- Accueil téléphonique et réception
- Collaboration au contrôle de l'habitant et de l'AVS
- Collaboration à la tenue des divers registres
- Votations et élections
- Correspondance

Votre profil :

- CFC d'employé-e de commerce et expérience en administration publique
- Parfaite maîtrise du français à l'écrit et à l'oral, avec aisance rédactionnelle
- Maîtrise des outils informatiques
- Bonne présentation, facilité de contact
- Aptitude à travailler de manière autonome
- Disponible pour les horaires d'ouverture (*dont le jeudi soir jusqu'à 19h00*) et les week-ends de votation

Nous offrons :

- Un cadre de travail moderne et agréable dans une équipe dynamique

Entrée en fonction pour mars-avril 2024 ou à convenir.

Postulation par courrier avec référence et photo, auprès de l'administration communale de Pont-en-Ogoz, route de l'Eglise 13 à 1644 Avry-devant-Pont, **jusqu'au 31 décembre 2023.**

Le Conseil communal met au concours dès l'estivage 2024 le poste de

Garde-génisses

pour son alpage avec chalet sur les hauts de Gumefens pour un troupeau d'environ 40 bêtes. La durée de l'estivage va du mois de mai au mois de septembre, voire octobre. L'accès jusqu'au chalet est goudronné.

Ce poste conviendrait à un agriculteur ou une personne connaissant bien les bovins.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur lettre de motivation auprès de l'Administration communale, route de l'Eglise 13, 1644 Avry-devant-Pont ou par courriel à commune@pont-en-ogoz.ch **jusqu'au 31 décembre 2023.**

Responsable déchetterie

20-40 %

Vos tâches :

- Surveillance déchetterie et gestion en coordination avec l'édilité
- Gestion du planning des surveillants
- Décomptes de caisse
- Aide ponctuelle à l'édilité

Votre profil :

- Disponibilité, flexibilité et dynamisme
- Savoir tenir un livre de caisse
- Bonne connaissance du français
- Bonne condition physique
- Une expérience dans le domaine des déchets ou une formation ad hoc serait un plus

Nous offrons :

- Un défi dans la mise à jour des infrastructures de la déchetterie communale

Entrée en fonction pour début 2024 ou à convenir.

Postulation par courrier avec référence et photo, auprès de l'administration communale de Pont-en-Ogoz, route de l'Eglise 13 à 1644 Avry-devant-Pont, jusqu'au 31 décembre 2023.

Nonagénaires

Cette année, nous avons fêté 2 nouveaux nonagénaires :



Mme Bernadette Bapst, Home Farvagny



M. Jean-Marie Mottet, Gumefens

Nous leur adressons toutes nos félicitations et leur souhaitons tous nos vœux de santé.

Commission Seniors – prochain programme d'activité

Vous êtes plutôt yoga ou jeu de société, adepte de la marche ou fan d'infos, vous aimez le jardin et la pâtisserie ? Discuter, faire travailler ses méninges et ses muscles, ou tout simplement prendre du bon temps, rien de tel pour bien vieillir. La saison 1 de notre programme d'activités a tenté une première approche avec une offre variée, mais qui, reconnaissons-le, a parfois rencontré un succès timide.

Nous avons par conséquent remanié notre programme en abandonnant certaines activités : la pétanque dans sa forme actuelle et les après-midis à l'accueil extra-scolaire, tout en n'en renforçant d'autres : les cafés-rencontres, les jeux de société, le yoga en plein air !

Nous avons donc le grand plaisir de vous annoncer une saison 2, qui vous réservera plusieurs surprises, qui, nous l'espérons, vous feront plaisir. Notre nouveau programme pour le premier semestre 2024 sera disponible dès le mois de décembre et publié sur le site de la Commune et les piliers publics. Il sera distribué lors du Noël des aîné-e-s. Vous en trouverez aussi des exemplaires à l'administration communale.

Tout aussi important, il y a deux dates à réserver, d'abord le **dimanche 10 décembre 2023, dès 11h30**, pour le traditionnel dîner du Noël des aînés-e-s **au restaurant de Vuippens** (inscription avec le coupon réponse ci-dessous), ensuite **le vendredi 12 avril 2024, à 19h00**, à la salle communale pour une rencontre informelle ! Forum de dialogue et d'échange, cette première réunion ouvrira certainement de nouvelles pistes d'actions communes que nous pourrons concrétiser dans notre programme d'activités du deuxième semestre 2024.

Cela dit et malgré les échéances qui se bousculent sur nos agendas, nous vous espérons nombreuses et nombreux pour la saison 2 de nos activités ! Sans votre soutien, notre engagement n'aura qu'un effet limité !

Et comme l'écrit JRR Tolkien dans sa fabuleuse saga, Le Seigneur des anneaux :

« Le vieux qui est fort ne dépérit point.

Les racines profondes ne sont pas atteintes par le gel »

... à méditer !

Recherche d'un membre à la Commission Seniors

Suite à la démission d'un membre, la Commission Seniors est à la recherche d'une nouvelle personne, de préférence un-e senior, désirant s'investir pour les aîné-e-s de notre Commune.

Vous pouvez faire part de votre intérêt à l'Administration communale, Route de l'Eglise 13, 1644 Avry-devant-Pont ou commune@pont-en-ogoz.ch **jusqu'au 31 décembre 2023**.



Inscription au dîner du Noël des aînés-e-s – dimanche 10 décembre 2023

Veuillez compléter le talon-réponse et le retourner à l'administration communale **jusqu'au 4 décembre 2023, à midi** :

(pour les couples, merci de vous inscrire sur le même coupon)

Nom et prénom(s) : _____

Signature (s) : _____

Commission Réflexions Villageoises

Durant l'année 2024, la Commission Réflexions Villageoises, avec l'accord du Conseil communal, proposera à tous les citoyens un sondage sous forme de questionnaire sur différents thèmes de la vie locale et du village.

Le but est de donner la parole aux citoyens pour qu'ils puissent exprimer leurs besoins et attentes.

Repair Café – Date à retenir

Les Communes de Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens s'unissent à nouveau pour organiser un événement autour du thème de l'énergie. Aura ainsi lieu

**Le samedi 13 janvier de 8h30 à 12h
à la Halle polyvalente d'Avry-devant-Pont**

Un Repair Café



Cet événement a pour but d'inciter chaque personne à offrir une deuxième vie à ses objets au lieu de les jeter. Ouvert à tous les publics et gratuit, il donne la possibilité de réparer et d'apprendre à réparer des objets défectueux tout en dégustant un café.

Afin d'offrir aux participant-e-s un encadrement optimal, nous sommes à la recherche de personnes capables d'effectuer des réparations dans les domaines suivants : couture ; appareils électroniques (ordinateurs, smartphones, etc.) ; appareils électriques et électroménagers ; cordonnerie ; reliure (livres) ; vélos ; meubles. N'hésitez pas à nous contacter **jusqu'au 15 décembre 2023** (imingam@marsens.ch) pour proposer vos talents.

A noter que la matinée pourra se prolonger autour d'un verre ou de quelque chose à manger aux frais de chacun et chacune - informations plus précises à ce sujet et flyer officiel à venir.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir nombreux et nombreuses à cette occasion.

Paroisse d'Avry-devant-Pont



*La soupe de Carême de la Paroisse
d'Avry-devant-Pont aura lieu
le samedi 17 février dès 11H30
au tea-room « La Cigogne » à Gumefens*

La Paroisse d'Avry-devant-Pont recherche

Un-e concierge

pour l'entretien intérieur de l'Eglise d'Avry-devant-Pont.

Monsieur Georges Clément, président de Paroisse, est à votre disposition pour vous donner tous les renseignements utiles. Vous pouvez l'atteindre de préférence le soir au n° de tél. 079 714 75 20.

Divers



Verrée de Noël

Le Conseil communal vous invite à partager le verre de l'amitié le

samedi 16 décembre 2023

de 10h00 à 12h00

à la déchetterie à Le Bry

Au plaisir de vous y rencontrer !

La Commune de Pont-en-Ogoz vous propose, dorénavant, de recevoir vos factures par

Facture – si facile.

Recevez et payez vos factures directement dans votre e-banking.

Pour en savoir plus

eBill est la facture numérique pour la Suisse. Avec eBill, vous ne recevez plus vos factures par la poste ou par e-mail, mais directement sous forme numérique et confortablement dans le e-banking en ligne, donc exactement là où vous les payez également. Recevoir, vérifier et payer vos factures en quelques clics, sans détours fastidieux, rapidement et en toute sécurité.

En savoir plus sur www.eBill.ch.



2024

Le prochain nettoyage des berges du lac aura lieu le

samedi 23 mars 2024

Réservez cette date et venez nombreux 😊

**AVIS AUX USAGERS DE LA VOIE PUBLIQUE -
SIGNALISATION DE CHANTIER**

Nous nous devons de constater que bon nombre d'usagers de la voie publique ne respectent pas la signalisation mise en place lors de chantiers. Celle-ci est nécessaire pour la sécurité des ouvriers, mais également pour éviter d'endommager les structures et installations mises en place.

Il est, par exemple, inadmissible que les bouclages de routes soient retirés pour traverser une zone de chantier interdite à la circulation.

La Commune se réserve la possibilité de dénoncer les contrevenants aux autorités compétentes, et à engager leurs responsabilités en cas de dommages causés par leurs agissements.

Merci de votre collaboration.

Sociétés locales



Fenêtres de l'Avent

Durant tout le mois de décembre, n'oubliez pas les fenêtres de l'Avent qui auront lieu de 18h30 à 20h00 !!

Un tout-ménage sera distribué en temps voulu avec toutes les infos !

Venez nombreux !!

Nous vous souhaitons une magnifique période de l'Avent sous le signe du partage.



Association Jette des Ponts



Un vent nouveau souffle au sein de notre chœur depuis l'arrivée de notre jeune et dynamique directeur Nathan Christe. C'est avec enthousiasme que nous avons repris nos répétitions

Envie de chanter...

envie de partager des moments conviviaux....

n'hésitez pas à nous rejoindre en tout temps pour une ou plusieurs répétitions d'essai le mercredi de 20 h 15 à 22 h à la salle La Sauge, au rez inférieur de la halle polyvalente d'Avry-dt-Pont

Au cours de cette année musicale, nous aurons la chance de pouvoir bénéficier des conseils avertis de Nicolas Pernet, chanteur professionnel et professeur de chant au Conservatoire

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- ☎ notre présidente Véronique au 079 604 49 22 ou
- ☎ notre directeur Nathan au 078 683 19 50

Notre chœur anime une messe par mois, mais nous travaillons également un répertoire profane



Venez nous écouter :

- **le 2 décembre à 12 h 45**, à Fribourg, église des Cordeliers, lors des Rendez-vous de la St-Nicolas
- **le 8 décembre à 19 h**, pendant la fenêtre de l'Avent, à Gumefens, Vers la Chapelle 31

Soirée raquettes-fondue le 27 janvier 2024



Venez vous balader en raquettes ou à pied au Gibloux et profiter du clair de lune... Vous pourrez ensuite déguster une délicieuse fondue à la cabane des bûcherons de Gumefens.

Renseignements et inscriptions au 079 709 33 55

Organisation : Ski-club « Eclairs » d'Avry-dt-Pont



SKI & SNOWBOARD OJ

Avry-devant-Pont

...si tu sais déjà skier et que tu veux passer de bons moments avec tes camarades...



Alors rejoins-nous vite !

ski & snowboard plaisir

amitié - détente - sport - bonne humeur

...aucune compétition...

Les parents sont les bienvenus pour nous accompagner !

Inscription : Ski & Snowboard OJ Avry-devant-Pont - Google Sites

ojavry@gmail.com 076 446 07 82

La Fête du vin chaud

16 février
Soirée raclette sur réservation* dès 18h. 25.-

17 février
Soirée après-ski, dès 18h. entrée gratuite

Terrain de foot
à Gumefens

* Réservation uniquement par sms au 079 289 10 20



LES COYOTES
D'OGOZ

Remerciements

La société de jeunesse d'Avry-le Bry « Les Coyotes d'Ogoz » tient à remercier chaleureusement les habitants de la commune de Pont-en-Ogoz pour leur hospitalité et écoute lors de la tournée du 1^{er} mai 2023, ainsi que pour leurs présences lors de la présentation du char des rencontres de jeunesse fin juin. Ce fut également un plaisir d'accueillir les anciens membres pour l'anniversaire des 15 ans de la jeunesse et de vous recevoir lors de notre traditionnelle « soirée pâtes ». Un grand merci pour votre enthousiasme à l'égard des diverses activités que nous proposons !

Au plaisir de se revoir en 2024 !

Les Coyotes d'Ogoz



A vos agendas



Ecole de foot et Juniors du FCGS

Chers Parents,

Votre enfant aime jouer, être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot ou en juniors au FC Gumefens-Sorens !

Ecole de foot : dès 5 ans
Juniors : dès 7 ans => F, E, D, C, B et A
Période : avril à fin juin et septembre à fin octobre en extérieur
Hiver : en salle

Quand et où : en fonction de l'équipe et du jour, terrains de Gumefens ou Sorens

Personne de contact : Steve Rolle → as.rolle@bluewin.ch – 078 676 08 38

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se rendre compte et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Steve Rolle.

Le foot est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !

**La société de Tir à Air
Comprimé Fusil et Pistolet
10M est à la recherche de
nouveaux membres !**

FUSIL ET PISTOLET 10 m.



Tu cherches un sport de concentration et de précision ? Viens donc essayer le tir !

Que tu aies déjà pratiqué le tir ou non, tu es le (-la) bienvenu (-e) !

Pour des questions ou si tu désires faire un essai, tu peux contacter Christophe Oberson au 078 866 57 67.



Les news de la fanfare de l'Echo du Gibloux

100^{ème} anniversaire et bénédiction de notre nouvelle bannière

Ça y est, le compte à rebours est lancé ! Dans moins d'une année, nous y sommes !

Nous avons la chance de pouvoir compter sur un comité d'organisation investi pour nous concocter une magnifique fête. Nous espérons que vous y serez ! Réservez déjà le week-end du jeudi 12.09.2024 au samedi 14.09.2024 pour fêter avec nous.

Les citoyennes et citoyens de Pont-en-Ogoz voulant nous donner un coup de main sont les bienvenus.e.s. Vous pouvez sans autre contacter Martine au 079 762 15 74, responsable du personnel, qui se fera un plaisir de prendre vos coordonnées.

Nouveaux membres – lancez-vous !

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres ! Si intéressé.e, contactez Marc au 079 437 02 38.

Formation de jeunes musiciens / Eveil musical

Nous avons la chance d'avoir de nouvelles têtes blondes parmi nous. Il y a cependant encore de la place dans nos classes. Alors si un de vos enfants est intéressé à nous rejoindre, n'hésitez pas et contactez Nathalie au 079 208 12 11 !



Agenda ordinaire

Samedi 9 mars 2024

Concert annuel

Avry-devant-Pont
Halle polyvalente

Samedi 11 mai 2024

Prestation au Marché de Printemps

Gumefens
Place de l'école

Jeudi 16 au dimanche 19 mai 2024

Fête des musiques grüériennes

Riaz

Agenda des festivités du 100^{ème}

Jeudi 15 août 2024

Brunch à la ferme

Avry-devant-Pont
Ferme Clos du Praz

Jeudi 12 au samedi 14 septembre 2024

100^{ème} anniversaire et bénédiction de notre nouvelle bannière

Avry-devant-Pont
Halle polyvalente

AMICALE GYM DAMES



INVITATION



1644 AVRY-DT-PONT

La société « L'Amicale Gym Dames d'Avry-devant-Pont » compte actuellement 35 membres et propose les activités suivantes :

- Cours de gym, 1^{er} groupe, tous les lundis de 19h30 à 20h30 à la halle polyvalente, en salle d'octobre à fin mars, dispensés par 2 monitrices et à l'extérieur d'avril à fin septembre (marche sportive en forêt ou au bord du lac). Ce cours s'adresse à toutes les personnes dès 15 ans.
- Cours de gym, 2^{ème} groupe, tous les vendredis après-midi de 15h30 à 16h30 à la halle polyvalente, gymnastique douce adaptée aux aînées.

Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires.

L'Amicale propose également plusieurs activités facultatives et ponctuelles durant l'année : journée de ski, raquette, souper, sorties diverses...

La cotisation se monte à CHF 100.- / année. Venez essayer sans engagement.

Alors si vous souhaitez vous défouler, reprendre un peu d'exercice dans une ambiance sympathique, chaleureuse et décontractée, n'hésitez pas à nous rejoindre dès la semaine prochaine. Vous serez les bienvenues !

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Véronique Clément, Présidente, au 079 604 49 22.

Au plaisir de vous rencontrer !

Le comité :

Véronique Clément, Marie-Claude Broye, Chantal Heyd, Sonya Rial, Anny Maradan



14^{ème} Marché de Printemps

Samedi 11 mai 2024
de 9h00 à 17h00

Place de l'école de Gumefens

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour cet événement. N'hésitez pas à nous contacter!
anny_maradan@msn.com 079/377.92.43

D'ici là, nous vous souhaitons de Belles Fêtes de fin d'année et au plaisir de vous rencontrer nombreux lors de notre prochain marché !



ENVIE DE BRÛLER DES CALORIES ?



LE MERCREDI DE 19H À 20H

À LA HALLE POLYVALENTE
D'AVRY-DEVANT-PONT

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTE-MOI AU
026 915 36 39

Un peu de patois

Èkoula primère avoui le réjan, le gran Chârle Mettraux

Chârle Mettraux l'è arouvâ a Gumefin apri chon èkoula dè rèkruva, le 6 dè novanbre 1957 ; l'afère martchivè a la « militère ».

A oun' ara è on kâ, ti lè j' infan, gran è piti chon in ran. Le réjan fâ a prèjintâ lè man a chè j'élève po vère che chon pouprè.

Pâchè Pyéro Gaudron, di Bonè, ke va fére chè korchè avoui chon cha dè tourichte. Va pri dou réjan è li di : " Vouthrè j'infan chon bin gayâ onitho kan chon in ran dèvan l'èkoula ; ma kan chon avô la koutha a Bouneu (pavâye dè papê dè chokolâ è dè mêrdè dè tsin), mè brâmon : "Va tchi, Bonè."

Le mimo dzoua, Djirâ Chothe, le bouébo a Dzojè le pikeu dè kemouna arouvè in rêtâ a l'èkoula, va a cha piathe ; Mettraux li di : " On ne s'excuse plus ? " Djirâ va dèvan le réjan è li di ke la menâ ouna tchivra i bâ.

Mettraux li rèpon : " Adon ora, on ne mènè pâ mé lè tchivrè i bok, on lè mènè ou bâ !"

Ou dzoua d'ora, a Dzenèva, lè j'infan krètson chu lè tsôthè di gabelou k'ajon pâ mé lou rêveri è lou bayi duvé potâyè.

Roro

Ecole primaire avec le régent, le grand Charles Mettraux

Charles Mettraux est arrivé à l'école de Gumefens après son école de recrue, le 6 novembre 1957 ; cela marchait à la méthode militaire.

A une heure et quart, tous les enfants, grands et petits sont en rang ; le régent fait présenter les mains à ses élèves afin de voir si elles sont propres.

Passé alors Pierre Gaudron, surnommé Bonnet, qui va faire ses courses avec son sac de touriste. Il s'approche de l'instituteur et lui dit : « Vos enfants sont bien honnêtes lorsqu'ils sont en rang devant l'école ; mais quand ils se trouvent sur la Côte à Bonheur (pavée de papiers de chocolat et de merdes de chiens), ils me crient : " Va chier Bonnet". Le même jour, Gérard Sottaz, le fils de Joseph le piqueur communal arrive en retard à l'école ; il va s'asseoir à sa place. Mettraux lui dit : « On ne s'excuse plus ? » Gérard va près du régent et lui dit être aller conduire une chèvre au taureau. Mettraux lui répond : « Alors on ne mène plus les chèvres au bouc, mais au taureau ! »

De nos jours, à Genève, les enfants crachent sur les pantalons des gendarmes qui n'osent pas se retourner pour leur donner une raclée.

Roro



Pratique

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

**PRO
SENECTUTE**

Dates à retenir – événements communaux

Mercredi 6 décembre 2023 à 19h30

Séance projets routiers à la HAP



Mercredi 6 décembre 2023 de 18h00 à 19h30

Vente de sapins de Noël à la déchetterie, Le Bry



Dimanche 10 décembre 2023 à 11h30

Noël des aînés à Vuippens



Jeudi 14 décembre 2023 à 19h00

Assemblée communale à la HAP



Samedi 16 décembre 2023 de 10h00 à 12h00

Verrée de Noël à la déchetterie, Le Bry



Samedi 13 janvier 2024 de 8h30 à 12h00

Repair Café à la HAP



Samedi 27 janvier 2024 de 9h30

Portes ouvertes de l'administration communale



Samedi 24 mars 2024

Journée « coup de balai »



Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont

Tél. 026 915 14 94

commune@pont-en-ogoz.ch

Heures d'ouverture :

Lundi 14h00 – 17h00

Mercredi 9h00 – 11h30

Jeudi 15h00 – 19h00

<http://www.pont-en-ogoz.ch>



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Mercredi

18h00 – 20h00

Samedi

9h30 – 12h00

15h00 – 17h00

Mag d'Ogoz Sàrl – Boulangerie / alimentation / tea-room – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 20 80

Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve

6h15 – 12h00

15h00 – 18h30

Samedi

6h30 – 12h00

fermé

Dimanche

6h30 – 11h30

fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures

Lundi

fermé

d'ouverture : Ma à Sa 7h30 – 11h45 / 15h00 – 18h30

Dim. 7h30 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve

7h00 – 19h00

Samedi

7h00 – 13h00

Dimanche

8h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère :

Tél. 026 305 86 40

JPGruyere@fr.ch

Préfecture de la Gruyère :

Tél. 026 305 64 00

www.fr.gruyere.ch

Feu :

Tél. 118

Police :

Tél. 117

Urgences médicales :

Tél. 144

Hôpital de Riaz :

Tél. 026 306 40 00

Médecin de garde de la Gruyère :

Tél. 026 304 21 36

Pharmacie de service :

Tél. 026 304 21 40 (En dehors des heures d'ouverture normales)